

CONTRAT DE SITE UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



[**CONTRAT PLURIANNUEL**]

2017 → 2022

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Université de la Nouvelle-Calédonie

CONTRAT DE SITE

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

2017-2022

ENTRE,

Le ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ET,

L'Université de la Nouvelle-Calédonie

Après délibération de son conseil d'administration
du 17 mars 2017

D'UNE PART,

D'AUTRE PART,

Il est établi le présent contrat pour les années 2017 à 2022.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 20 avril 2017

**LA MINISTRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**



Najat Vallaud-Belkacem

**LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**



Thierry Mandon

**LE PRÉSIDENT
DE L'UNIVERSITÉ DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE**



Gaël Lagadec

En présence des organismes de recherche suivants

Le président du CNRS



Alain FUCHS



Le président directeur général de l'IFREMER



François JACQ



Le président directeur général de l'IRD



Jean-Paul MOATTI



La présidente directrice générale du BRGM



Michèle ROUSSEAU



Le directeur général de l'Institut Pasteur



Christian BRECHOT



Le président directeur général du CIRAD



Michel EDDI



LES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS DE LA POLITIQUE DE SITE

LES MEMBRES DU COMITÉ DE SITE DU CRESICA



ORGANISMES DE RECHERCHE NATIONAUX



ORGANISME DE RECHERCHE LOCAL



UNIVERSITÉ



ÉQUIPE DE RECHERCHE LOCAL



LES MEMBRES DE LA MAISON DE L'ÉTUDIANT



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE SITE AU BÉNÉFICE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE L'ESR DANS LE PACIFIQUE	08
--	----

LE CONTRAT DE SITE : LA RECHERCHE ET LA VIE ÉTUDIANTE

LA RECHERCHE	08
--------------------	----

LES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'UNC	08
---	----

Une recherche en écho aux besoins du pays [.....]	08
---	----

Environnement humain (LARJE, LIRE, ERALO et TROCA)	09
--	----

Environnement naturel (ISEA, LARJE)	10
---	----

Amélioration de la Santé (ISEA, LIRE)	11
---	----

Accompagnement de l'évolution sociale et institutionnelle (LARJE).....	12
--	----

[...] RENFORCÉES PAR LE REGROUPEMENT DES FORCES DE RECHERCHE : LA POLITIQUE DE SITE À TRAVERS LE CRESICA	12
---	----

Les actions communes	12
----------------------------	----

Les infrastructures partagées	13
-------------------------------------	----

Des outils partagés d'accès à la documentation et de partage des données de la Recherche.....	14
---	----

L'ARTICULATION OPTIMISÉE DE L'OFFRE DE FORMATION DE NIVEAU M ET D AVEC LES THÉMATIQUES DU CRESICA	15
--	----

LA VIE ÉTUDIANTE.....	15
-----------------------	----

LE PLAN LOCAL DE VIE ÉTUDIANTE FONDÉ SUR LA PLURALITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ	15
---	----

Refonte des relations avec le GIP Maison de l'étudiant pour tenir compte de la maturité de cette structure	15
--	----

Améliorer les conditions de vie et d'études	16
---	----

Le soutien au développement de l'entreprenariat étudiant.....	16
---	----

Le développement d'un patrimoine de qualité et la poursuite de l'accessibilité du campus (Nouméa ville universitaire).....	16
--	----

LES AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES, SPORT ET CULTURES	17
--	----

Le renforcement de la politique culturelle comme outil d'intégration et d'appropriation du campus	17
---	----

Le sport vecteur d'une meilleure hygiène de vie.....	17
--	----

SOMMAIRE

LE CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT

UNE OFFRE DE FORMATION CONÇUE COMME OUTIL DE RÉÉQUILIBRAGE ET D'ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE À L'UNIVERSITÉ	17
RENFORCER L'ANCRAGE DE L'UNC DANS L'ENVIRONNEMENT CALÉDONIEN	17
Des formations spécifiques.....	17
Accès au plus grand nombre à l'université : l'antenne du Nord et la formation à distance	18
PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATIONS ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DES PUBLICS	18
Les formations nouvelles.....	18
Imaginer et proposer des modes d'enseignement innovants et évolutifs.....	19
RELATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES, RÉSEAUX ET MOBILITÉ	20
[...] POUR CONFIRMER L'ANCRAGE DE L'UNC COMME OPÉRATEUR DE L'ESR DANS LE PACIFIQUE	20
Le positionnement régional de la recherche.....	20
La coopération régionale.....	20
L'attractivité et le rayonnement de l'École doctorale	21
L'implantation à Wallis-et-Futuna	21
Orientation des partenariats régionaux vers la recherche et l'insertion professionnelle	22
Le bilinguisme : ouverture à l'international et rayonnement du français dans la zone anglophone	22
CONFORTER UN MODÈLE DE GOUVERNANCE ÉTABLI SUR UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE, DANS UNE DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE	23
UNE DÉMARCHÉ QUALITÉ POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT	23
Un schéma directeur des emplois BIATSS pour accompagner l'évolution des besoins de l'établissement en matière RH.....	23
Les contrats d'objectifs et de moyens avec l'IUT et l'ESPE	23
La fondation	23
Conforter un pilotage financier et comptable fin	23
AFFIRMER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ÉTABLISSEMENT	23
La poursuite du déploiement de la politique SST.....	23
Volet développement durable	24
Politique d'égalité F/H et de lutte contre les discriminations.....	24
TRAJECTOIRES CONTRACTUELLE ET JALONS	26
ANNEXES	28

PRÉAMBULE

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE SITE AU BÉNÉFICE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE L'ESR DANS LE PACIFIQUE

L'année 2017 marquera les 30 ans de la présence de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en Nouvelle-Calédonie. En effet, en 1987, l'État décide de l'implantation d'une université dans le Pacifique avec pour principal objectif d'offrir aux bacheliers des formations sur place. Initialement composante de l'Université Française du Pacifique, le centre universitaire de Nouvelle-Calédonie devient une université de plein exercice en 1999.

Depuis toujours, l'Université de la Nouvelle-Calédonie n'a cessé d'aller de l'avant. Face aux enjeux d'aujourd'hui, dans un contexte institutionnel spécifique très rapidement évolutif, l'établissement ose se réinventer et relever de nouveaux défis, particulièrement celui du rééquilibrage voulu par l'accord de Nouméa. Établissement singulier dans le paysage ESR national, l'UNC dispose d'une légitimité constitutionnelle unique issue de l'accord de Nouméa qui expose que l'Université de la Nouvelle-Calédonie doit répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie (2° § article 4.1.1).

L'enthousiasme, l'audace, la combativité sont des valeurs cultivées au sein de l'établissement ; celles-ci guident les actions et le développement de l'établissement. Ce sont ces mêmes valeurs qui ont contribué, dans un environnement soumis à mutation rapide, à faire converger les projets des acteurs de la recherche présents en Nouvelle-Calédonie et ainsi faire émerger le CRESICA (Consortium pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie) et ce, afin de favoriser une politique de site équilibrée et dynamique en Nouvelle-Calédonie.

Le CRESICA se veut ouvert à son environnement ; le modèle de gouvernance autour d'un projet partagé doit permettre d'apporter à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie des réponses aux questions qui se posent en matière de recherche, de formation, d'innovation, d'insertion des étudiants ou encore de rayonnement.

Consciente des enjeux présents et à venir, l'UNC entend s'inscrire dans cette dynamique de site collective et définit sa trajectoire pour les cinq prochaines années sur les axes suivants :

- une recherche en écho aux attentes et aux enjeux sociétaux du pays ;
- une offre de formation conçue pour faciliter l'accès et permettre la réussite à l'université au plus grand nombre avec une politique affirmée d'orientation ;
- le renforcement de l'ancrage de l'UNC comme opérateur de l'ESR dans le Pacifique ;
- un plan local pour la vie étudiante ;
- une gouvernance adossée à une démarche d'amélioration continue.

L'élaboration de ces objectifs, tant sur le volet CRESICA que sur l'aspect établissement, s'est faite dans le cadre d'une concertation active avec l'ensemble des partenaires du site mais également grâce au travail mené au sein de l'UNC par les enseignants-chercheurs, enseignants, personnels administratifs et représentants du GIP Maison de l'étudiant qui se sont impliqués pour édifier ensemble le projet stratégique pour les cinq ans à venir.

Le présent document a ainsi associé activement une quinzaine de rédacteurs, et bien davantage de collègues.



LE CONTRAT DE SITE : LA RECHERCHE ET LA VIE ÉTUDIANTE

LA RECHERCHE

LES ÉQUIPES DE RECHERCHE

ET LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'UNC

Une recherche en écho aux besoins du pays [...]

L'UNC s'inscrit résolument, en matière de recherche, comme un acteur structurant de la mise en œuvre du projet scientifique partagé du Consortium de Recherche, d'Enseignement Supérieur et d'Innovation Calédonien (CRESICA). La présence d'enseignants-chercheurs appartenant à 33 disciplines différentes du CNU fait de l'UNC un organisme de recherche unique et moteur du CRESICA, outil fédérateur au service de la Nouvelle-Calédonie. À ce titre, le cadre d'action de ce dernier privilégie une approche intégrée matérialisée par le continuum des bassins versants (mine/lagon) de la chaîne au récif et se décline selon :

► trois objectifs thématiques :

- la valorisation du capital naturel (biodiversité, mines et environnement) ;
- l'amélioration de la santé en lien avec l'environnement et les sociétés ;
- l'accompagnement de l'évolution institutionnelle, sociétale et culturelle ;

► et deux axes transversaux :

- insularité-globalisation ;
- changement climatique.

Le fil directeur de la recherche à l'UNC dans le contrat 2017-2022 se veut pleinement en phase avec ces objectifs thématiques et axes transversaux en regroupant ses spécificités sous le fil conducteur : « Valorisation et accompagnement des mutations des diversités physique et vivante, sociale et institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie ».

Les trois approches identifiées (Diversités et pluralismes des environnements, Amélioration de la santé et Accompagnement de l'évolution sociale et institutionnelle), profondément articulées aux objectifs thématiques du CRESICA, sont mutuellement non exclusives, pluridisciplinaires et inscrites dans des temporalités historiques diverses (de la longue durée archéologique à l'histoire du temps présent). Elles conjuguent les différentes disciplines autour de la problématique centrale de l'environnement calédonien dans la région Pacifique, environnements humain et social, mais aussi environnement naturel. En effet, la Nouvelle-Calédonie offre une diversité unique, tant sur le plan culturel et humain, que terrestre et marin.

Les enjeux sont donc majeurs, forts et se posent en termes de connaissance, de gestion, de valorisation, mais aussi d'accompagnement, de conservation, de restauration, de remédiation ou d'atténuation. Ces grands axes de recherche, de poids différents liés aux spécificités des forces de l'UNC, croisent clairement les objectifs posés par le CRESICA.

Le pilotage de la recherche sera assuré par le président de la commission recherche du conseil académique.

Diversités et pluralismes des environnements Environnement humain (LARJE, LIRE, ERALO et TROCA)

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans celle des peuplements de l'Océanie et elle est marquée par de nombreuses mutations sociétales précoloniales, puis coloniales. Les accords de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998) scellent la nécessité d'une communauté de destin respectueuse des différentes communautés, dans un contexte d'émancipation progressive du pays. L'UNC se doit d'apporter sa pierre à l'édifice.

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, l'UNC dispose de quatre unités de recherche : le LIRE (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Éducation), le LARJE (Laboratoire de Recherches Juridique et Économique) et les équipes émergentes dans le domaine LLSH : TROCA (TRajectoires d'OCéanie) et ERALO (mobilitÉs, cRéations, lAngues et idéoLogies en Océanie). Leur objectif partagé est d'accompagner l'évolution sociale et institutionnelle, c'est la raison pour laquelle ces unités renforceront leurs recherches sur l'analyse de la diversité et des pluralismes (juridiques, linguistiques, économiques, éducatifs...) qui caractérisent la Nouvelle-Calédonie et sa région et proposeront leur recherche et expertise aux institutions et à la société civile dans leurs domaines de compétence respectifs.

La réflexion sur les évolutions sociétales et institutionnelles montre que l'objectif de cohésion sociale et d'intégration

se heurte aux tendances à la segmentation/fragmentation discernables dans la société calédonienne. Ces hétérogénéités sont géographiques, institutionnelles et juridiques, sociales et économiques, ethniques et linguistiques, ou encore foncières (terrestres et marines). Il s'agira d'être attentif :

- aux différentes formes de participation à un espace civil de parole et de représentations artistiques et politiques par lesquelles s'élaborent et se négocient sens et valeurs partagées pour une meilleure cohésion sociale (ERALO et TROCA),
- aux fonctions de l'école et à la (dé)construction des savoirs en contexte pluriculturel, plurilinguistique et post-colonial (LIRE et ERALO),
- aux inégalités de genre, au pluralisme juridique, normatif et institutionnel (LARJE),
- aux différentes formes de violences et d'appartenances dans des dialectiques temporelles complexes (TROCA), à leurs représentations et articulations (TROCA et ERALO).

Dans un contexte où les difficultés économiques actuelles (crise du nickel) se surimposent aux effets de l'approche de la sortie de l'accord de Nouméa, l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie sous-entend la nécessité d'une gestion optimale de ses ressources et du développement de ressources nouvelles. En contrepoint, la biodiversité marine et terrestre exceptionnelle du pays soulève les problématiques de sa nécessaire protection et conservation, au même titre que celle de son patrimoine immatériel (notamment sa diversité linguistique, partagée avec le bassin océanien). Il s'ensuit la volonté pour les sciences humaines et sociales sous leurs facettes économiques et juridiques de mener une recherche approfondie sur le modèle économique et fiscal ainsi que sur l'adaptation du pays aux exigences de la compétitivité, de l'intégration régionale et des équilibres budgétaires et sociaux.



L'équipe TROCA animera l'axe SHS du PIURN et développera des axes de recherche autour du thème des trajectoires des sociétés océaniques, dans la perspective d'éclairer les dynamiques des changements et leurs conséquences en Nouvelle-Calédonie et dans l'aire océanienne.

L'équipe ERALO s'attachera au renforcement des études à mener sur les langues et cultures océaniques, les discours, les dynamiques plurilingues, et traitera en particulier des créations,

des mobilités et des idéologies normatives en Nouvelle-Calédonie et en Océanie. Les objectifs viseront notamment au développement d'outils scientifiques multiformats et multimodaux en/sur les langues océaniques (nengone, pwapwâ, paicî, wallisien, futunien...) : didacticiels, atlas comparatif des langues kanak, portail sur les langues « en-chantées ». Avec le support de la DSI et de la cellule communication, et en concertation avec l'ESPE, ERALO créera les supports de diffusion et d'information indispensables à la valorisation de ces outils.

La Nouvelle-Calédonie est confrontée à l'interpénétration de cultures/savoirs multiples (endogènes et exogènes) qui impactent durablement l'organisation des structures sociales. La recherche en éducation et l'innovation pédagogique sont des sujets identifiés comme centraux par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce contexte, l'EA LIRE entend accompagner le Pays par une approche interdisciplinaire dans le domaine du « bien-être » des élèves et de la réussite éducative en contexte multiculturel. Cette action se déclinera autour de trois axes générateurs d'approches interdisciplinaires : i) Innovation en éducation : didactique, santé, langues, culture et savoirs océaniques, numérique ; ii) Compétences psycho-sociales : bien-être et développement d'une culture de l'initiative, de la responsabilité, de l'engagement, de l'autonomie et de la coopération ; iii) Analyses comparées des systèmes éducatifs et des politiques éducatives en Océanie.

Au sein du LARJE (EA-3329), les politiques publiques seront évaluées par une réflexion croisée juridique, financière, fiscale et économique, à l'aune notamment de leur impact sur les inégalités. Le laboratoire continuera d'approfondir l'étude du droit constitutionnel calédonien et du droit coutumier.

La recherche portera sur la question des derniers transferts de compétences non régaliennes, de la « sortie » de l'accord de Nouméa, et de l'ingénierie institutionnelle « post accord de Nouméa ». La recherche sur le droit collaboratif, la médiation, la nécessité d'éviter le contentieux par la négociation et le dialogue, deviendra un thème transversal important, en complément d'un important volet de travaux à réaliser pour répondre aux questions de la protection juridique de la biodiversité terrestre et marine du Pays, en partenariat avec les collègues du Pôle de Sciences et des équipes du CRESICA en appui à la cellule APA et la plate-forme des savoirs traditionnels.

Environnement naturel (ISEA, LARJE)

En matière d'études à réaliser sur l'exceptionnel patrimoine environnemental du Pays, l'UNC va tout d'abord poursuivre et compléter le regroupement de ses forces de recherche. Le précédent contrat avait permis de réduire à trois le nombre de ses unités de recherche de sciences. La volonté est aujourd'hui de le faire au sein d'une seule équipe, l'Institut universitaire de Sciences Exactes et Appliquées de Nouvelle-Calédonie (ISEA) en fusionnant les 3 EA actuelles du domaine Sciences et Techniques (ERIM, PPME et LIVE).

Cette création va permettre le regroupement et la formation d'une masse critique significative d'enseignants-chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens qui travaillaient d'ores et déjà, mais d'une façon dispersée, sur l'environnement calédonien et l'insularité océanique, d'abord sous le chapeau « Mines et environnement » du contrat 2008-2011. Elle va contribuer à la mise en synergie des travaux qui doivent être poursuivis et complétés sur un espace océanique caractérisé par une biodiversité terrestre et marine exceptionnelle. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans les préconisations émises par le comité d'évaluation de l'HCERES et cette fusion sera favorisée par la réunion physique des chercheurs en un seul lieu (le Pôle numérique et technologique - PNT). Le regroupement géographique sur un même lieu favorisera la consolidation d'actions de recherche croisées afin de structurer au mieux l'interdisciplinarité de cette nouvelle équipe et permettra la mutualisation des moyens, notamment numériques.

Ce faisant, les travaux des chercheurs de l'ISEA seront partie intégrante et force motrice du thème 1 du CRESICA : « Valoriser le capital naturel : biodiversité, mines et environnement ».

L'histoire géologique calédonienne est à l'origine de la biodiversité terrestre et marine exceptionnelle du Pays. Cette biodiversité est, compte tenu de son impact sur le futur calédonien, un sujet d'étude à part entière qui vient croiser toutes les autres spécialités scientifiques. La mine et la métallurgie sont, en effet, au cœur des importantes mutations que connaît aujourd'hui le Pays dans le contexte du rééquilibrage et de la dynamique d'émancipation créée par les accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa. Mais le rééquilibrage du Pays, associé au développement économique, ne peut pas se faire au détriment des écosystèmes terrestres et marins. C'est donc logiquement autour de la notion d'études, au sens large, du transect de la montagne à la mer, de l'exploitation à la préservation des milieux et à toutes les échelles d'observation, que se mettra en place et se développera au cours de la période 2017-2021 une réflexion commune et fédératrice des différentes composantes de la recherche de l'UNC travaillant sur l'environnement naturel.



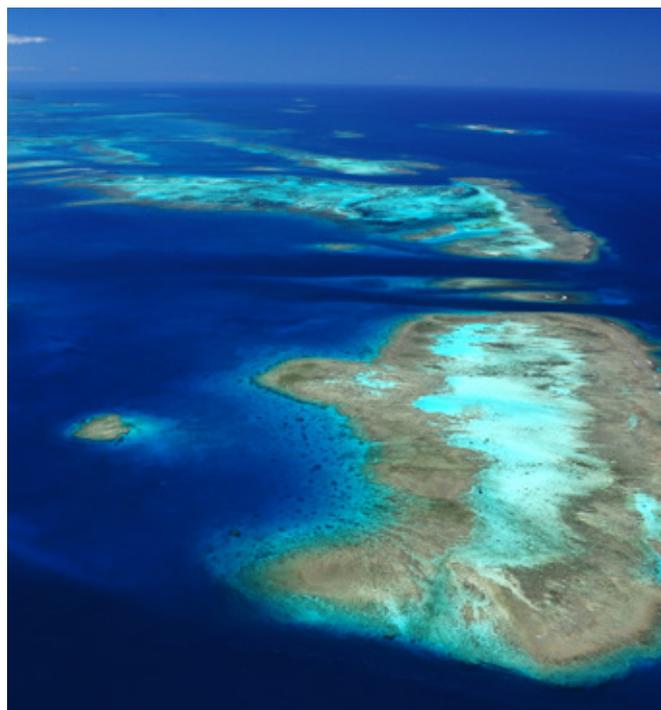
Au sein de l'ISEA, les chercheurs en Sciences de la Terre s'efforceront de répondre aux attentes du Pays en ce qui concerne la maîtrise des ressources minérales terrestres et marines et des risques telluriques. Un focus particulier sera fait sur les problématiques associées à la gestion intégrée de l'espace littoral en relation avec les changements climatiques (trait de côte) et l'exploitation minière. Les recrutements à venir devront permettre de répondre à la problématique prégnante des besoins en eau et conforter les compétences appliquées, en collaboration étroite avec le service géologique de la Direction des mines et de l'énergie de la NC et avec un renforcement des collaborations avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, notamment en direction et au bénéfice des petits États insulaires du Pacifique.

Les forces de l'UNC en physique, chimie/géochimie se concentreront sur les deux thèmes prioritaires « Simulation et Science des données » et « Dynamique de la matière ». Ces champs scientifiques couvriront des problématiques environnementales liées aux profondes mutations du pays comme les impacts anthropiques liés à l'activité minière (dévégétalisation, érosion, etc.), sans oublier les phénomènes naturels (érosion naturelle, etc.).

Du point de vue des outils, l'analyse de la matière balaiera toutes les échelles, en allant du nanométrique au mégamétrique, avec modélisation des observations expérimentales et simulation. L'utilisation de méthodes de fouille de données permettra, de plus, de mieux analyser les masses de données générées par simulation.

Dans ce contexte, le domaine de la science des données et les mathématiques se donnent pour tâche d'apporter les moyens et méthodes permettant d'aborder les questions induites par les très grandes quantités de données environnementales disponibles, souvent complexes (massives, bruitées, dynamiques), multi-échelles et hétérogènes. Les recrutements en mathématiques, mettront l'accent sur des profils appliqués (CNU 26), permettant de créer des transversalités avec les autres disciplines scientifiques (recommandation HCERES) avec pour objectif le développement de recherches autour de la dynamique complexe, notamment en dynamique sociale (élaboration des opinions) ou en épidémiologie (propagation des maladies à vecteurs).

Les recherches sur la biodiversité néocalédonienne se poursuivront, avec à la fois un approfondissement des connaissances fondamentales et un développement plus important des applications en vue de protéger, conserver, restaurer et valoriser les écosystèmes. Pour les écosystèmes ultramaffiques (sites miniers), l'accent sera mis sur les mécanismes fonctionnels et génétiques d'adaptation des plantes et de leur microflore associée (bactéries, champignons mycorhiziens), ainsi que les applications qui en découlent, en relation avec les collègues qui travaillent sur le continuum substrat géologique/remédiation/restauration/ingénierie écologique.



Pour les écosystèmes lagonaires et marins, les études s'intéresseront, d'une part, à mieux cerner leur résilience et leur évolution et d'autre part, à la comparaison des réseaux trophiques, sous influence anthropique ou non. La valorisation de la biodiversité concernera notamment la recherche de substances bioactives produites par des plantes utilisées dans la médecine traditionnelle Kanak, ou par celle des espèces endémiques riches en huiles essentielles et en colorants, thématique partagée et en cours de structuration au sein du CRESICA autour de la programmation d'un séminaire destiné à construire une feuille de route commune.

Amélioration de la Santé (ISEA, LIRE)

Ce thème de recherche a pour objectifs des actions de lutte et de prévention plus efficaces et mieux acceptées par les populations.

À l'intérieur du CRESICA, un axe LIRE-IPNC-Centre Hospitalier Territorial sera affirmé pour le développement de recherches conjointes. Le laboratoire P2 de la zone confinée permettra de nouvelles recherches en biologie et santé publique.

Il s'agira, d'une part, de travailler pour une meilleure compréhension des déterminants sanitaires, écologiques et sociaux des maladies, qu'elles soient infectieuses ou non transmissibles. La santé, dans ses trois dimensions (physique, mentale et sociale), est étroitement liée au mode de vie dont les principaux facteurs sont : l'activité physique, l'alimentation, le sommeil, l'image corporelle, l'environnement social (genre, ethnicité...), l'éducation, les facteurs sociaux et environnementaux (lieu de vie) qui sont souvent très prégnants en Océanie. Ce thème est articulé avec des actions de développement en cours sur l'alimentation durable en Nouvelle-Calédonie qui ont vocation à rayonner régionalement et pourraient nourrir des projets de recherche-développement programmés dans le 11^{ème} FED.

Avec notamment son équipe de chimie des substances naturelles, et les forces de l'Institut Pasteur, de l'IAC, de l'Ifremer, de l'IRD et du CNRS, il s'agira, d'autre part, de contribuer à une meilleure compréhension de la richesse de la pharmacopée locale et des données ethnobotaniques, de manière à trouver des composés originaux pour des applications médicales (dengue, cancer...) et agricoles (tique des bovins...). L'enjeu social est aussi de valoriser les savoirs locaux par un échange déontologique entre chercheurs académiques et sachants locaux.

Accompagnement de l'évolution sociale et institutionnelle (LARJE)

L'émancipation prévue par l'accord de Nouméa pose la question des ressources propres que la Nouvelle-Calédonie devra générer, celle de la gouvernance et celle du projet de société auquel doit s'articuler le système éducatif. L'enjeu économique se double d'un enjeu politique et d'un enjeu sociétal.

Dans un contexte difficile - conjoncture économique défavorable à la mine et à la métallurgie, fin des grands travaux d'investissement, endettement croissant des collectivités et de l'État - la recherche doit d'abord se focaliser sur l'adaptation du pays aux exigences de la compétitivité économique, des équilibres budgétaires et sociaux, et du rééquilibrage affirmé par l'accord de Nouméa, sans casser un modèle social encore fragile. Dans ce contexte, les grands enjeux du Pays seront étudiés dans le champ interdisciplinaire des sciences sociales en lien avec les sciences de la nature.

La politique de recherche de l'UNC s'appuiera sur la capacité d'analyse de ces unités dans leurs domaines de compétences respectifs, allant des politiques d'aménagement du territoire à la gouvernance des ressources et des espaces, du pluralisme juridique à la mise en place de politiques environnementales spécifiques en passant par la prévention des risques ou encore le questionnement sur les dynamiques d'intégration régionale sans que cette liste soit limitative. Il s'agira également d'apporter une contribution décisive aux deux axes transversaux prônés par le CRESICA : insularité-globalisation, d'une part, et changement climatique, d'autre part.



[...] RENFORCÉES PAR LE REGROUPEMENT DES FORCES DE RECHERCHE : LA POLITIQUE DE SITE À TRAVERS LE CRESICA

Outre les missions dévolues à toutes les universités françaises par le Code de l'éducation, l'accord de Nouméa prévoit que « L'Université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie » (accord de Nouméa du 5 mai 1998, art. 4.1.1). Ce rôle est repris à l'article L. 774-4 du Code de l'éducation. L'UNC doit ainsi proposer des projets de recherche intégrant pleinement les questions de société et d'environnement calédoniens et c'est ce qu'elle s'attachera à faire par un ancrage régional et local plus fort de sa recherche, afin de répondre au mieux aux besoins de la Nouvelle-Calédonie et faciliter l'identification et l'expression de ces besoins.

Dans le contexte de la diversité des formations à assurer, toutes les équipes de l'UNC sont structurellement et historiquement pluridisciplinaires. La cohérence des thématiques de recherche partagées et leur adossement aux besoins du pays et de la région permettront désormais de tendre résolument vers des projets interdisciplinaires et inter établissements.

Le regroupement en une seule équipe d'une trentaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs, 7 techniciens et ingénieurs, une vingtaine de doctorants, et plusieurs chercheurs associés travaillant au sein du département des sciences et techniques concourt au regroupement des forces de la recherche. Plus encore, c'est au sein du CRESICA que l'établissement envisage le regroupement des forces de recherche où il s'inscrit comme un élément moteur pour la Nouvelle-Calédonie. Ce regroupement se traduira par des infrastructures partagées, des actions communes, des outils de communication pour la recherche partagés et l'articulation optimisée de l'offre de formation de niveau M et D avec les thématiques du CRESICA.

D'ores et déjà, les collectivités ont exprimé au CRESICA un besoin urgent et important de production de connaissance sur la gestion intégrée de l'eau et de ses usages en Nouvelle-Calédonie, pour appuyer les politiques publiques. L'eau étant à l'intersection des thématiques du CRESICA, ce dernier, accompagné par les demandeurs, mettra en œuvre les moyens pour répondre aux besoins exprimés.

Les actions communes

Au plan opérationnel, les actions communes à mener s'appuieront sur la création de comités techniques et thématiques chargés de l'élaboration de la feuille de route scientifique, des modalités pratiques d'exécution et de suivi. Les membres du CRESICA, dont l'UNC, concluront pour chaque opération mutualisée une convention spécifique qui fixera les aspects budgétaires, de propriété intellectuelle, de publication et de valorisation adaptés à chaque projet. Ces dispositions mettront en œuvre les principes établis par la charte de partenariat.

Une cellule d'animation et d'ingénierie de projet dédiée au soutien aux actions communes et à l'appui aux chercheurs (veille sur AAP, accompagnement au montage de projets, instruments financiers européens, modèles de cadres conventionnels) sera mise en place, avec possibilité de solliciter la fonction support de la DSI de l'université. Elle constituera un point d'articulation et de coordination entre le CRESICA et les activités de structuration et de financement de projets déjà développées par le CNRT dans le domaine spécifique du nickel et de son environnement en lien avec les industriels de ce secteur et avec les effets de potentialisation d'effets qui peuvent être attendus.

Les membres du consortium, et donc l'UNC, affirmeront une politique conjointe de formation des jeunes chercheurs adossée à l'École doctorale du Pacifique. Ils s'entendront sur la recherche d'une articulation optimale entre les thématiques du contrat de site recherche et les propositions de sujets de thèses et de stages master d'intérêt pour le Pays ou la région Pacifique.

Les membres du consortium arrêteront une politique concertée en termes de valorisation, de diffusion des résultats de la recherche, d'édition scientifique et de communication auprès des publics, en prenant appui à la fois sur les initiatives lancées et la qualité des compétences disponibles dans ce domaine au sein des membres. La co-construction d'une politique intégrée, à l'échelle du site, de la valorisation économique des résultats de la recherche sera poursuivie, optimisée et veillera également à nourrir les attentes de la Stratégie Territoriale de l'Innovation de la Nouvelle-Calédonie, trois des quatre secteurs clés retenus se trouvant dans les thématiques du CRESICA.

La déclinaison opérationnelle passera par une synergie optimale des outils existants, la Technopole, l'Incubateur et le Consortium de Valorisation Thématique au Sud dont sont membres l'IRD, le CIRAD, l'INSERM, l'UNC et les autres universités d'Outre-mer. Par ailleurs, dans cette dynamique, l'UNC adhèrera au cadre conventionnel dédié à bâtir avec la Technopole et l'Incubateur, pour promouvoir une cohérence maximale sur les questions de transfert de technologie, de soutien à la création d'entreprises innovantes tenant compte de l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie et la Région Pacifique.

Plus spécifiquement, mais en étroite synergie avec les actions de ses partenaires, en lien avec le développement de l'entrepreneuriat étudiant, au travers d'un pôle PEPITE, et la création de la fondation universitaire, le soutien à l'innovation passera par l'incubation de projets issus des équipes de recherche (via un fond de maturation). L'objectif est de promouvoir une politique universitaire d'incubation et de valorisation plus réactive, en phase avec le potentiel académique et économique du territoire calédonien. À travers la cellule de valorisation de la recherche créée au sein de la direction de l'appui à la recherche (DARRED) de l'UNC, il s'agira de favoriser activement la recherche partenariale et le transfert de technologie, en ciblant les domaines scientifiques porteurs de l'UNC et en déployant des outils spécifiques dédiés, notamment dans la prospection et la cartographie de connaissances (par

exemple, l'établissement de paysages de brevets par thème). Il s'agira également de développer des relations pérennes avec les acteurs du territoire, notamment les incubateurs et/ou pépinières d'entreprises.



Les infrastructures partagées

Les membres du consortium, et donc l'UNC, s'engagent à promouvoir la gestion concertée des équipements scientifiques structurants nécessaires à la coopération scientifique sur les axes du programme. Il s'agit des équipements existants et des acquisitions prévues notamment dans le cadre des contrats de développement inter collectivités.

La plateforme du vivant de la Nouvelle-Calédonie (PFV), constituée à son origine (2007) d'un unique plateau technique de biologie moléculaire *sis* au centre IRD de Nouméa, et ce à l'initiative de cinq instituts (IAC, IFREMER, IRD, IPNC, UNC) aujourd'hui tous partenaires du CRESICA, s'ouvre dorénavant à l'ensemble des partenaires du consortium et continuera à prendre de l'ampleur. En effet, viennent aujourd'hui renforcer en moyens techniques cette plateforme d'autres plateaux tels que :

- le plateau de biologie constitué entre autres de moyens radiographique non destructif, et d'analyses quantitative ou qualitative d'organismes microscopiques, répartis sur les sites de l'Anse Vata (IRD), Port Laguerre (IAC), ou encore Saint Vincent (IFREMER) ;
- le plateau pour la conservation, la numérisation et la diffusion de la biodiversité, moyens de stockage et valorisation de collections entomologique comme botanique localisés sur les sites de Pocquereux (IAC) et Nouméa (IRD) ;
- et le plateau de biochimie axé sur l'étude des profils des composés de substances naturelles basé à l'UNC.

La plateforme de chimie actuelle incluse dans le laboratoire des moyens analytiques du centre IRD de Nouméa (LAMA), lui-même rattaché à une unité de service de l'IRD multi-sites à l'échelle de la planète (USIMAGO), a vocation à servir les besoins des partenaires du CRESICA, mais aussi à répondre aux demandes extérieures en termes d'analyses physiques et chimiques des sols ou de ses composantes.

La gestion commune des plateformes sera arrêtée.

La plateforme de microscopie électronique, installée à l'UNC, montera en puissance, tant dans le partage avec les organismes du CRESICA qu'en termes de prestations (entreprises minières et métallurgiques, bureaux d'études...).

Pour les différentes plateformes un modèle de gestion commune et un modèle économique précis seront élaborés et déployés, de façon à diminuer les coûts relatifs avec l'extérieur en maximisant leur utilisation par le CRESICA et de façon à générer des ressources extérieures. Pour faciliter le dernier aspect la plateforme de microscopie s'engagera dans un processus d'accréditation COFRAC.

Les infrastructures de l'antenne du Nord que l'UNC va créer faciliteront des recherches partagées avec les organismes de recherche ou *a minima* faciliteront, si nécessaire, les recherches des organismes sur la province Nord.

Le partage pourra inclure les aspects numériques (Renater, assistance...).

Des outils partagés d'accès à la documentation et de partage des données de la Recherche

L'émergence de l'UNC comme un acteur central de la recherche en Nouvelle-Calédonie lui impose le devoir de développer une politique volontariste de capitalisation, de valorisation et de diffusion du riche patrimoine de ce pays. Jusqu'ici, cette mission a été confiée aux institutions nationales dont les stratégies ne coïncidaient que partiellement aux attentes locales. La création du CRESICA et la politique de site associée permettent, à présent, de bâtir une stratégie spécifique pour la constitution progressive du patrimoine scientifique, culturel et technique de la Nouvelle-Calédonie.

Cette stratégie se déclinera en préservant l'existant, dispersé dans diverses institutions qui ne disposent que d'une partie de ce patrimoine. Durant ce contrat, l'UNC, en coordination avec les autres acteurs du CRESICA, mettra en place les leviers nécessaires pour une plus grande visibilité de la production scientifique de la Nouvelle-Calédonie. Parmi ces leviers, une attention particulière sera portée sur les deux domaines suivants : la documentation scientifique et la pérennisation/partage des données et traitements scientifiques.

Afin de regrouper, diffuser, valoriser et archiver les publications scientifiques de la Nouvelle-Calédonie et sur la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre du CRESICA, la bibliothèque de l'UNC et les services documentaires des organismes de Recherche calédoniens veilleront à développer un portail documentaire commun, visible et ergonomique. Il sera adossé aux archives institutionnelles nationales et doté de services documentaires d'appui à la Recherche (outils de fourniture de documents à distance, de bibliométrie, de gestion et d'exploitation des données de la Recherche selon les normes définies par la mission Etatlab,...).

La bibliothèque de l'UNC veillera également à poursuivre la constitution d'un fonds documentaire scientifique d'excellence visant l'exhaustivité de la production existante sur la Nouvelle-Calédonie en collaboration avec les établissements de la Nouvelle-Calédonie (CDP, archives territoriales, bibliothèque Bernheim, centre culturel Tjibaou). Elle veillera à intégrer plus fortement les processus scientifiques en mettant à disposition, dans un cadre contractuel, ses services et du temps de travail de ses personnels pour accompagner les programmes de Recherche (bibliothécaires embarqués), en développant une offre d'ateliers personnalisés aux doctorants sur les outils de bibliométrie, les outils de gestion bibliographiques, sur l'Information scientifique et technique le dépôt électronique des thèses. Enfin, afin de renforcer la valorisation de la production scientifique, elle mènera des actions de sensibilisation du monde universitaire à l'*open access* afin d'encourager le dépôt des chercheurs et de leur offrir une assistance au dépôt dans l'esprit du programme Horizon 2020.



La pérennisation et le partage des données scientifiques ont un rôle central dans toutes les disciplines : données empiriques, observées, mesurées, mais également données interprétées ajoutant de la valeur aux données initiales. Dans ce domaine, l'UNC entend conduire une politique volontariste pour capitaliser, archiver, valoriser et partager les données scientifiques et les traitements associés. À travers un système d'information scientifique et avec une vision holistique de l'environnement (physique, économique, social, humain), l'établissement se propose i) de développer un système d'information interopérable pour les données dont la diffusion est acceptée par les chercheurs les ayant produites, ii) de recueillir les métadonnées sur les données issues des projets de recherche, iii) dans un second temps, de se projeter en questionnant le besoin réel futur en métadonnées pour trouver l'information au regard de l'enjeu d'optimiser la classification et la pertinence des résultats remontés. La finalité de cette démarche est d'offrir, comme pour la documentation, un portail unique d'accès, *a minima*, aux métadonnées produites dans l'ensemble des institutions de recherche de la Nouvelle-Calédonie. Cette démarche se veut conforme aux attendus de la directive INSPIRE qui vise à favoriser l'échange des données au sein de la Communauté européenne dans le domaine de l'environnement pris dans un sens large. Elle s'inscrit ainsi en parfaite cohérence avec le fil directeur de la recherche choisi pour le contrat de site. Au plan opérationnel, l'objectif, ambitieux, est de servir d'interface entre les services techniques du Pays (Géoportail de la DTSI) et la production des chercheurs de l'UNC et du CRESICA, pour une mise en application directe des résultats au service du Pays qui les a sollicités.

Les modalités de mise en œuvre nécessiteront l'implication du GIE Serail, voire la participation à ce groupement dont c'est justement la vocation en Nouvelle-Calédonie que de servir d'interface entre les différentes collectivités et partenaires localement. Cela n'empêchera pas de décliner l'interopérabilité nationale au travers d'outils propres dont il faudra se doter.

L'ARTICULATION OPTIMISÉE DE L'OFFRE DE FORMATION DE NIVEAU M ET D AVEC LES THÉMATIQUES DU CRESICA

Dans le cadre de l'offre de formation, la politique de site de l'UNC se veut ouverte vers les besoins exprimés par le CRESICA au niveau M et D et différenciée en d'adossant aux avantages comparatifs du territoire pour être attractive à l'extérieur.

Un master « gestion de l'environnement », nommément identifié par le consortium au niveau de l'objectif thématique 1, sera proposé en partenariat étroit avec les organismes de recherche pour les enseignements, les stages et l'initiation à la recherche. Au-delà de ce master, les autres formations de ce niveau inscrites dans l'offre de formation de l'UNC s'inscrivent également dans les thématiques du CRESICA. Les masters « Droit », « Civilisations, cultures et sociétés », « Gestion des territoires et développement local », « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » sont en cohérence avec l'objectif thématique 3.

Par ailleurs, l'ensemble des équipes de recherche de l'UNC s'inscrit naturellement dans la politique de site et la structuration de l'offre de formation au niveau master et doctorat est, de ce fait, articulée autour des thématiques scientifiques du CRESICA. Les sujets de masters et les thèses proposés aux doctorants de l'UNC correspondront prioritairement aux objectifs thématiques définis dans le cadre du CRESICA.



LA VIE ÉTUDIANTE

LE PLAN LOCAL DE VIE ÉTUDIANTE FONDÉ SUR LA PLURALITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ

Favoriser la réussite des étudiants dans leur cursus de formation passe notamment par l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études, particulièrement sur les campus qui les accueillent. La rentrée universitaire 2012 a vu la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'étudiant (MDE) et le transfert vers cette structure de la gestion des œuvres universitaires assumées précédemment par l'université. La maturité du partenariat UNC/MDE ainsi que l'augmentation conséquente des effectifs étudiants sur la période récente impose que le quinquennal établisse un plan local « Vie étudiante » adapté à la diversification de la population étudiante, à ses besoins ainsi qu'à ses ressources. Outil politique de rééquilibrage, l'accès à l'université doit se démocratiser afin de permettre l'égal accès à toutes les populations étudiantes à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire calédonien et au bénéfice des œuvres universitaires et scolaires.

Cet ambitieux objectif, partagé par les partenaires du site - particulièrement les collectivités locales, doit se révéler au travers d'un véritable plan local de Vie Étudiante à l'instar du plan national déployé en octobre 2015.

Refonte des relations avec le GIP Maison de l'étudiant pour tenir compte de la maturité de cette structure.

Le contrat de site de l'université associe un opérateur singulier dans le panorama traditionnel de l'ESR. L'absence de CNOUS/CROUS en Nouvelle-Calédonie a conduit les opérateurs locaux à adosser l'action sociale et la vie étudiante à un GIP (la MDE).



Après 4 ans d'existence, la MDE doit au terme du quinquennat 2017-2021 regrouper tous les services à l'étudiant post-bac poursuivant ses études en Nouvelle-Calédonie ou hors territoire, en un seul site. Il doit devenir le guichet unique où l'étudiant doit pouvoir trouver aide, soutien et informations contribuant à ses meilleures conditions de vie et d'études : le logement, la restauration, l'action sanitaire et sociale, la médecine préventive. La structure doit également gagner en autonomie et devenir l'interlocuteur direct du CNOUS au même plan qu'un CROUS.

Il conviendra également de réactualiser les participations financières du CNOUS et de les abonder de nouvelles contributions financières émanant des membres, des collectivités, des mécènes et les autres établissements d'enseignement supérieur, pour étendre les services rendus à l'ensemble des étudiants.

La réflexion sera menée pour que les missions de la MDE rayonnent également sur l'antenne du Nord.

Améliorer les conditions de vie et d'études : la mise en place d'une protection sociale étudiante cohérente avec les ressources des étudiants

L'amélioration de l'accès à une couverture sociale doit permettre de couvrir les étudiants pendant toute la durée de leurs études. La différence de prise en charge de la couverture sociale, notamment pour les boursiers, impose que des mesures propres à permettre l'accès aux mêmes droits à couverture sociale pour tous, soient prises.

L'UNC et la MDE négocieront avec la CAFAT (organisme local gestionnaire de la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie) et autres éventuels services sociaux, pour étendre la couverture sociale de l'étudiant, en adéquation avec les coûts inhérents et réviser le dispositif annuellement. Ils négocieront aussi avec le CNOUS et la tutelle pour adapter le montant des bourses au surcoût de la vie en Nouvelle-Calédonie de façon à offrir aux boursiers néo-calédoniens un pouvoir d'achat comparable à celui des boursiers métropolitains.

Le soutien au développement de l'entrepreneuriat étudiant

L'UNC doit jouer un rôle majeur dans le développement de l'entrepreneuriat étudiant en Nouvelle-Calédonie. En 2015, l'université a déjà participé à l'élaboration de la Stratégie Territoriale pour l'Innovation du gouvernement de Nouvelle-Calédonie initiée par l'Association for the *Overseas Countries and Territories of the European Union (OCTA)*. Suite au constat de la nécessité d'un plus grand rapprochement des mondes universitaire et socio-économique pour une meilleure compétitivité de l'économie calédonienne, la création d'un pôle PEPITE est la stratégie structurante qui permettra la coordination des acteurs de l'entrepreneuriat étudiant à l'échelle du territoire. Ce pôle sera intégré au réseau des 29 pôles déjà existants. Cette stratégie s'inscrit autour de 3 axes majeurs : (1) sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat par des enseignements spécifiques en DUT-GEA et M1 de droit, des projets tuteurés, un module de sensibilisation à la cartographie d'influence pour les doctorants, et la constitution d'un réseau d'anciens étudiants, (2) valorisation de la recherche par la création de liens institutionnels avec les structures territoriales actives dans le domaine de l'innovation (chambres consulaires, organisations patronales, associations, clusters, technopole) et l'insertion dans les réseaux nationaux (CURIE) et européen, et (3) financement de la maturation des projets autour de modèles économiques adaptés à la Nouvelle-Calédonie. La création récente d'une fondation universitaire permettra également de sécuriser des fonds privés afin de favoriser l'action de l'université dans ce domaine.

Le développement d'un patrimoine de qualité et la poursuite de l'accessibilité du campus (Nouméa ville universitaire)

Le HCERES a salué la qualité des infrastructures de l'UNC et leur entretien. L'UNC dispose d'un patrimoine de 22 000 m². Elle poursuit l'optimisation de sa gestion en s'appuyant sur le programme pluriannuel de son schéma directeur immobilier. Sa stratégie immobilière, intégrant l'amélioration des performances énergétiques ainsi que la diminution des coûts d'exploitation, sera suivie dans les nouveaux outils de gestion et d'aide à la décision récemment mis à disposition par France Domaine et le Ministère. La politique de l'UNC adapte le patrimoine aux besoins évolutifs de l'enseignement et de la recherche, tout en respectant les impératifs les plus stricts en termes de coût d'exploitation. En permettant rapidement à la MDE de gérer directement avec le CNOUS, l'UNC contribue à l'amélioration de la gestion des résidences universitaires, à la charge de la MDE.



LES AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES, SPORT ET CULTURES

Le renforcement de la politique culturelle comme outil d'intégration et d'appropriation du campus

La mise en place d'activités culturelles sur un campus universitaire participe, au même titre que les formations, à l'insertion et à la réussite des étudiants. La volonté d'instaurer une action conjointe entre la MDE et le pôle « action culturelle de l'UNC » induit naturellement une multiplicité des offres culturelles et artistiques. Les objectifs escomptés sont, d'apporter de la cohésion au sein de la communauté universitaire, de fédérer les étudiants autour de projets collectifs, et de participer au rayonnement et à la visibilité de l'UNC.

Parallèlement, la construction du PNT et du LC adossé à la BU prédispose ces futurs espaces à devenir le « troisième lieu » de l'UNC, l'espace fédérateur dédié à la vie sociale, le lieu de rencontres et de vie.

Un rapprochement avec le Centre culturel Tjibaou, la Ville de Nouméa et le service de la culture de la province Sud sera également opéré afin que des « pass culture » soient proposés aux étudiants à des prix attractifs et que l'aspect financier ne soit pas un frein à la fréquentation des espaces culturels.

Le sport vecteur d'une meilleure hygiène de vie

À l'image des pays industrialisés, il est constaté depuis quelques années en Nouvelle-Calédonie un phénomène préoccupant d'augmentation d'obésité, particulièrement chez les jeunes. Le baromètre santé montre que la population adulte serait concernée par le surpoids ou l'obésité à hauteur de 54%, dont 26% de personnes obèses.

Le service universitaire des activités physiques et sportives pilotera un programme ambitieux en matière de prévention de l'obésité tant sur le campus qu'à destination des résidences étudiantes, au travers d'un guide méthodologique et d'actions récurrentes ou ponctuelles sur la thématique.

Pourront ainsi être priorités :

- le renforcement des cours sport santé proposés aux étudiants en surpoids ;
- l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas au restaurant universitaire ;
- une approche nutritionnelle des produits des distributeurs automatiques et/ou une modulation des tarifs selon la qualité nutritionnelle ;
- l'augmentation du nombre des fontaines d'eau réfrigérée à jet sur le campus ;
- une plus grande harmonisation des calendriers des départements en particulier sur le second semestre, afin d'éviter des décrochages dans les pratiques dus aux ruptures des habitudes communes ;

- la mise en place d'un parcours pédestre santé autour du campus sur 1 à 2 kilomètres contournant le futur pôle numérique, gymnase, village et MDE. À terme, ce parcours devra être éclairé (solaire) et contenir 6 à 7 ateliers fonctionnels et solides, aménagés en bois ;
- des travaux d'accessibilité permettant l'utilisation la plus large possible des infrastructures sportives (éclairage nocturnes, couvertures des terrains extérieurs, ...).

LE CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT

A. UNE OFFRE DE FORMATION CONÇUE COMME OUTIL DE RÉÉQUILIBRAGE ET D'ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE À L'UNIVERSITÉ

La stratégie de l'offre de formation de l'université pour la période 2017-2022 s'articule autour de trois axes principaux présentés dans le dossier d'accréditation et rappelés ci-après synthétiquement : seule université sur son « territoire » et éloignée de la métropole, l'UNC se doit de proposer à la Nouvelle-Calédonie une offre d'enseignement supérieur dans tous les grands domaines et pour tous les cycles, y compris en master. Cette ambition a guidé l'architecture de l'offre de formation soumise à l'accréditation ; la pluridisciplinarité est considérée comme un vecteur d'attractivité et l'offre de formation s'est enrichie autour de formations professionnalisantes portées par l'IUT et l'affichage de filières d'excellence comme le CUPGE ou le parcours dit « Sup ».

RENFORCER L'ANCRAGE DE L'UNC

DANS L'ENVIRONNEMENT CALÉDONIEN

Des formations spécifiques

Les formations de l'UNC répondent non seulement aux standards académiques de l'Université française et européenne, mais également aux attentes de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998, de valeur constitutionnelle, en termes de formations et de recherche. L'UNC répond à cette exigence en termes de formation soit en proposant des formations entièrement tournées vers la Nouvelle-Calédonie et son environnement, et donc qui sont propres à l'UNC, sans équivalent ailleurs (licence pluridisciplinaire mention « Métiers de l'enseignement du premier degré » (si la Nouvelle-Calédonie souhaite son maintien, ou son évolution) ; licence mention LLCER, parcours « Langues et Cultures Océaniques » ; Master mention Droit, parcours « Droit et Management en Nouvelle-Calédonie », soit en contextualisant le contenu de la plupart de ses formations.

Dans le cadre de l'offre de formation 2017-2021, ces formations spécifiques et contextualisées sont renforcées et de nouvelles seront créées.

Un programme innovant de formation de formateurs en langues kanak sera développé dans un partenariat étroit entre l'ESPE et le Vice-rectorat et conduira à une certification professionnelle *ad hoc* de formateurs bivalents.

Un IREM sera créé, dans le périmètre fonctionnel de l'ESPE et en partenariat avec le Vice-rectorat.

Accès au plus grand nombre à l'université : l'antenne du Nord et la formation à distance

L'implication de l'UNC dans le rééquilibrage entre les Provinces est déjà bien réelle avec les trois cents étudiants diplômés au niveau licence chaque année qui sont en majorité des Océaniens. L'UNC souhaite aller au-delà en créant plus de proximité avec les Provinces, via notamment l'usage moderne et innovant des TICE.

L'ouverture en 2018/2019 d'une antenne pilote en Province Nord et la diffusion en tout point du territoire des formations réalisées avec les outils de productions pédagogiques numériques du PNT s'inscrit dans cette stratégie.

La bibliothèque de l'UNC, en association avec la bibliothèque Bernheim, s'appuiera sur la médiathèque de l'Ouest, basée à Koné, pour fournir les services documentaires nécessaires aux enseignements dispensés à l'antenne du Nord (accès aux ressources documentaires en ligne et aux tutoriels permettant d'optimiser leur utilisation, dépôt de documents en lien avec les enseignements, prêt de documents entre bibliothèques (navette hebdomadaire), renseignement à distance via le service Questions-Réponses en ligne,...).

Les formations à distance s'appuieront sur les équipements du Learning center.

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION

ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DES PUBLICS

Les formations nouvelles

Afin de répondre aux attentes d'un public étudiant de haut niveau qui parfois se tourne vers les établissements métropolitains ou, localement, vers les classes préparatoires aux grandes écoles, l'UNC développe une offre adaptée à ce public et son projet.

C'est pourquoi dans le cadre de l'offre de formation 2017-2021 il est proposé la création d'un CUPGE (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles), adossé aux licences mentions Mathématiques, Physique-Chimie, ainsi qu'un parcours « SUP » à l'intérieur de la licence mention Sciences et vie de la terre, permettant aux étudiants de Nouvelle-Calédonie de préparer dans les meilleures conditions les concours aux grandes écoles, tout en ayant la possibilité, *in fine*, de valider une licence.

Conformément aux recommandations du HCERES, le calendrier universitaire sera complété d'un semestre « tremplin », précédant le S1, permettant notamment une orientation progressive, clé importante de la réussite, vers telle ou telle licence.

Le CUPGE sera le socle d'un projet complémentaire de licence en deux ans et demi, permettant cette fois de bénéficier du calendrier austral pour une formation plus dense et plus courte.

Une formation d'ingénieur, notamment pour les métiers de la mine et de la métallurgie, sera élaborée en partenariats avec des écoles métropolitaines d'ingénieurs. Forte du succès en termes d'insertion professionnelle rencontré par les Lpro portées par son CFA et des liens noués avec le monde socio-économique, l'UNC accentue la dimension professionnalisante avec la création de cinq nouvelles licences professionnelles.

Le service de la Formation continue propose toute la gamme des produits adaptée au public de la formation continue : intégration dans des diplômes nationaux accueillant des publics mixtes FI/FC, formations en alternance, diplômes d'université spécifiques, formations courtes et non diplômantes et, demain, des formations en enseignement à distance. Son développement est freiné par la charge d'enseignement très lourde des enseignants titulaires et la nécessaire obligation de ne pas faire tout reposer sur des vacataires. Récemment ont été développées des formations sous forme de « blocs de compétences » adossés au Master de droit. Cette offre à la fois précise et souple, rattachée à un diplôme, va être développée notamment pour les masters nouvellement créés et par l'IUT sur la base de son offre de DUT, sous la forme de compléments de formation à des personnes déjà dans la vie active et ciblés sur l'acquisition compétences précises.

Afin de pallier le déficit d'étudiants en droit de l'UNC accédant à la profession d'avocat, le département DEG organisera, à compter de l'année universitaire 2017, une préparation à l'examen d'accès au CRFPA, en partenariat avec l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les candidats seront inscrits à l'UNC au Diplôme universitaire d'études judiciaires - préparation à l'examen d'accès au CRFPA. Une partie de la formation sera dispensée en présentiel à l'UNC (enseignements mutualisés avec le Master 2 Droit, mission d'enseignement de l'IEJ de Paris 1) et l'autre partie sera dispensée à distance par l'IEJ de l'université Paris 1.



Imaginer et proposer des modes d'enseignement innovants et évolutifs

> Contexte

Au cours des deux précédents contrats d'établissement, l'UNC a progressivement mis en place les infrastructures matérielles et logicielles pour développer les usages du numérique pour l'enseignement. Tous les étudiants sont formés en licence et en master à une meilleure maîtrise de ces technologies à travers les différents C2i (C2i1, C2i2e, C2i2md, C2i2mead). La plateforme d'apprentissage Moodle a été mise en place. Membre de l'UNJF, le département de droit en utilise les ressources comme complément de formation.

L'ESPE de l'UNC forme les futurs enseignants à l'usage du numérique, notamment pour savoir former leurs futurs élèves via les outils numériques (logiciels spécialisés, tablette numérique, TBI, ...). Le master mention MEEF « pratiques et ingénierie de la formation (PIF) » est bâti sur un modèle hybride d'enseignements à distance (supports en ligne, podcast, accompagnement à distance) et de 5 groupements de 15 jours en présentiel.

Hormis ces quelques expérimentations ponctuelles, la majorité des supports pédagogiques existants se résument à des « photocopiés numériques ». Peu d'enseignants chercheurs sont familiers des méthodes et des outils relatifs à l'ingénierie pédagogique.

Par ailleurs, des projets de diplômes universitaires sont à l'étude pour des apprenants géographiquement éloignés de l'université. Ces formations ont pour objectif de répondre aux besoins des publics dont les contraintes professionnelles, familiales ou géographiques empêchent de suivre un enseignement en présentiel à l'université.

> Le projet

L'innovation pédagogique grâce au numérique est une priorité de l'UNC qui a décidé de se doter d'un espace spécifique (en cours de construction) qui sera le lieu privilégié pour déployer un ensemble cohérent de services et à destination des étudiants et des enseignants (learning center, plateforme de téléformation, classes virtuelles, salle de montage multimédia, prêts d'outils numériques et multimédia). À terme, il s'agit non seulement de faciliter l'intégration du numérique dans l'enseignement, mais également de développer la formation à distance et de favoriser tout type d'innovations pédagogiques. Une cellule technique et pédagogique dédiée à ces projets sera mise sur pied pour accompagner ce projet. La volonté affichée de l'UNC est donc de conduire progressivement une vraie mutation dans les pratiques d'enseignement pour :

- améliorer la réussite de nos étudiants ;
- proposer des formations à un public éloigné du Grand Nouméa ;
- initier une politique pour une université de la seconde chance et de la formation tout au long de la vie.

Cet espace sera, dans un premier temps, un lieu d'échanges entre les pédagogues et les « techniciens » pour co-construire une stratégie de soutien aux projets éducatifs innovants. Articulé avec une BU réaménagée pour accueillir des espaces de travail collaboratifs, il sera un élément essentiel pour l'innovation pédagogique mettant en synergie la documentation, les salles PECT (Pédagogie en Environnement Collaboratif et Technologique) et les différents services proposés par la cellule technique et pédagogique et/ou la DSI.

Il sera également l'occasion de repenser et probablement redimensionner les infrastructures systèmes et réseaux en fonction de l'ambition affichée. En particulier, le contexte de la Nouvelle-Calédonie exige une collaboration forte entre l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) et l'UNC pour disposer d'un réseau de qualité à des coûts compatibles avec les moyens de l'UNC de manière à développer les usages du numérique et en particulier pour les formations à distance. Il conviendra de participer à la réflexion sur l'hébergement et l'utilisation de Renater.

L'implication des étudiants dans cette production renforcera leur sentiment d'appartenance à la communauté universitaire et participera au rayonnement de l'UNC en Nouvelle-Calédonie.

Une politique concernant les droits de propriété intellectuelle et la rémunération des enseignants pour la création de contenus pédagogiques numériques sera arrêtée.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie constitue un terrain unique et dispose d'atouts majeurs pour pouvoir prétendre à avoir une production pédagogique spécifique de par la singularité de son contexte culturel, social, politique et environnemental. L'UNC entend soutenir cette production numérique originale en coordination avec les autres institutions de formation de la Nouvelle-Calédonie.

La coordination avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et du développement du numérique dans le secondaire sera développée.

La connexion de la bibliothèque avec le futur bâtiment implique un réaménagement complet des espaces et incite à repenser complètement son mode de fonctionnement pour en faire un centre de ressources et de médiations culturelles, scientifiques et techniques. Cette nouvelle bibliothèque sera à la croisée des espaces de formations et des surfaces dédiées à l'accueil d'expositions et de médiations. Elle accueillera, comme partie intégrante de sa surface, le centre de ressources en langues, les espaces de travail collaboratif et les salles informatiques. La bibliothèque, opérateur documentaire de l'établissement, élargira ainsi considérablement ses missions et structurera son activité autour de plusieurs axes en mettant notamment en avant sa vocation pédagogique.

- La politique de développement des ressources sera conçue comme une offre opérationnelle fondée sur les usages, avec un cœur de collection de niveau L, accessible en libre accès et s'adaptant de manière flexible aux besoins des usagers pour l'ensemble des domaines d'enseignement et en appui à la vie universitaire. La documentation électronique sera valorisée avec un effort particulier consenti vers les livres électroniques accessibles à un niveau licence. La documentation de niveau recherche, les ouvrages plus spécialisés et le fonds local patrimonial seront accessibles en accès indirect.
- La BU proposera à ses usagers une offre de services élargie qui s'inscrira dans une démarche qualité et s'appuiera sur les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants : élargissement des horaires d'ouverture à 72h30 dès 2017 puis à partir de 2018, ouverture élargie le soir en semaine et le dimanche en période de révisions, dans le cadre du Plan « Bibliothèques Ouvertes + », proposition d'ateliers documentaires dans et hors les murs, formations de l'ensemble des étudiants à la recherche documentaire et à la veille, tutorats. Elle proposera un projet de transformation de la bibliothèque de l'ESPE en learning center pour l'éducation complémentaire de celui du PNT et se positionnera comme actrice de la valorisation des projets scientifiques et culturels de l'université en favorisant le rayonnement de l'UNC vers l'extérieur autour des usages du numérique, de l'innovation pédagogique et de la vulgarisation scientifique (ex., médiation scientifique, cafés thématiques, posters et portfolio numériques sur la production scientifique de l'UNC).
- Enfin, la bibliothèque travaillera activement à l'amélioration de la visibilité de ses ressources et de ses services sur la base d'un nouveau Portail documentaire, conçu à partir du principe d'utilisabilité et répondant à la nécessaire compatibilité avec les usages notamment mobiles qui se développent (tablettes, téléphones, etc.). La refonte du portail s'accompagnera d'une évolution du système de gestion de bibliothèque avec le passage au Système de gestion de bibliothèque mutualisé, nouvelle génération porté par l'ABES.



RELATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES, RÉSEAUX ET MOBILITÉ

[...] POUR CONFIRMER L'ANCRAGE DE L'UNC

COMME OPÉRATEUR DE L'ESR DANS LE PACIFIQUE

L'UNC contribue, en tant qu'établissement français d'enseignement supérieur et de recherche, à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur dont elle est un acteur majeur dans le Pacifique. À l'heure actuelle, elle offre ainsi à ses partenaires universitaires de la région une proximité avec l'Europe.

L'UNC a su développer ses relations internationales par un ancrage fort dans la région (universités australiennes, NZ, PIURN...), une confiance renouvelée en Europe, et une ouverture sur les continents voisins Asie-Amérique.

Alors que le gouvernement de la NC priorise maintenant l'insertion de la NC dans sa zone, le nouveau contrat doit structurer ces points forts pour que la dimension internationale et régionale serve le territoire et sa communauté scientifique, et ce indépendamment des évolutions institutionnelles qui ne remettront pas en cause l'objectif d'insertion régionale. La recherche ne connaît pas de frontières et a une tendance innée à l'international. Les accords inter-chercheurs et les projets individuels vers l'international restent indispensables mais pour le prochain contrat, l'UNC doit consolider son implantation régionale en recherche (a), affirmer son ancrage à Wallis-et-Futuna (b), ouvrir ses partenariats axés sur la mobilité étudiante à des opportunités scientifiques durables (c). Il s'agira aussi de favoriser l'apprentissage et le perfectionnement des langues étrangères pour accroître nos échanges internationaux (d).

Le positionnement régional de la recherche

La coopération régionale

À l'échelle régionale, l'UNC accentuera ses collaborations avec différentes institutions de recherche dans la zone Pacifique (Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Fiji, Hawaïi, Polynésie française, etc.).

L'UNC a été reconnue par ses 12 partenaires universitaires du Pacifique insulaire comme moteur (VP et directeur adjoint du PIURN étant les présidents et VP recherche de l'UNC). Elle promouvra en outre activement des passerelles entre le PIURN et le CRESICA, notamment au travers de *workshops* communs. La contribution de l'UNC au PIURN sera aussi conditionnée à la création d'un secrétariat mobile dédié au réseau, coordonnant les activités, impulsant les partenariats opérationnels et pilotant la conférence bisannuelle.

Il conviendra de consolider ce rôle non seulement au niveau de l'encadrement institutionnel mais aussi et surtout sur le plan des actions tant sur le plan de la recherche (collaborations, publications) que sur le plan d'une politique régionale de la recherche et de sa valorisation.

Ainsi l'UNC participera au rayonnement la recherche francophone dans son environnement Pacifique.

Afin de consolider les partenariats de recherche avec les différentes universités de la région, les équipes encourageront les encadrements de thèses en co-tutelle, les programmes partagés, les échanges de chercheurs et d'étudiants. L'université a également l'ambition de fédérer des projets européens en mettant en relation des chercheurs océaniens (fonds d'amorçage obtenus par l'UE (PACENETPlus), réponse aux AAP RISE, ...).

L'UNC sera prête à contribuer, avec d'autres, à la mise en place d'une université nationale au Vanuatu, possiblement à partir d'un centre de recherche. L'université proposera de délocaliser des formations au Vanuatu, notamment au niveau master en concertation avec le Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de la NC et l'ambassade de France au Vanuatu.

L'attractivité et le rayonnement de l'École doctorale

L'école doctorale du Pacifique (EDP), commune à l'UNC et à l'UPF, est multidisciplinaire et recouvre l'ensemble des thèmes d'études abordés par l'UNC et le CRESICA. Elle regroupe environ 90 doctorants, dont un peu plus de 50 à l'UNC. Elle est également un lien avec les autres instituts de recherches impliqués sur le territoire qui font partie du conseil de l'EDP, renforçant ainsi la dynamique CRESICA. Cette association des partenaires, mais également des collectivités locales, au sein de ce conseil est un élément important pour diffuser les informations et inciter tant les partenaires que les collectivités à s'orienter vers l'EDP plutôt que vers l'extérieur à chaque fois que cela est possible.

Les principaux objectifs de l'École doctorale du Pacifique resteront de permettre aux doctorants de préparer leur thèse dans les meilleures conditions, de leur offrir une formation complémentaire aussi variée que possible dans leur spécialité ainsi que des enseignements généraux d'ouverture vers le monde du travail. L'EDP a aussi pour objectif d'accompagner les doctorants tout au long de leur projet professionnel, avant, pendant et après leur thèse. Par ailleurs, l'EDP incitera les MCF et les chercheurs des instituts partenaires à soutenir leur HDR afin d'accroître le potentiel d'encadrement doctoral.

L'EDP entend être complètement partie prenante dans la politique de site qui est mise en place conjointement par les différents partenaires de la recherche publique qui se sont notamment associés, via le CRESICA. Concrètement, l'EDP est devenue une structure pleinement reconnue par l'ensemble des partenaires associés qui contribuent activement aux débats.

L'EDP est globalement satisfaite du recrutement des doctorants. L'UNC a convaincu la Province Sud que le fait de s'inscrire au sein de l'UNC ou auprès d'un partenaire du CRESICA soit devenu un critère déterminant dans la future attribution des bourses quand des compétences d'encadrement existent localement (auparavant, un lauréat pouvait parfaitement s'inscrire ailleurs).



Bien entendu, cela ne concerne pas les disciplines qui ne disposent pas d'HDR présents en Nouvelle Calédonie. Cet effort de communication envers les collectivités sera maintenu et étendu, notamment auprès du Gouvernement.

Par ailleurs, l'EDP incite les directeurs de thèse à rechercher des collaborations internationales afin que puissent être envisagées des cotutelles internationales. Depuis 3 ans et avec l'appui de la cellule communication, l'EDP a consacré un effort particulier à la confection de livrets / guides pour les doctorants et pour les partenaires de l'ED afin d'accroître notamment sa lisibilité. Cet effort sera maintenu.

Pour le devenir des doctorants, l'EDP met en place des moments d'échanges avec les employeurs potentiels, publics ou privés, notamment lors de sessions dédiées durant les « Doctoriales ». Ce type de dispositif sera reconduit avec pour objectif d'en améliorer la portée, par exemple via un véritable carrefour d'échange à part entière et non plus des sessions dédiées. Les modalités de mise en place d'un tel évènement restent cependant à construire.

L'implantation à Wallis-et-Futuna

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est implantée de longue date sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Elle y a mené des actions de formation (IUFM) aujourd'hui mises en sommeil et elle y poursuit des programmes de recherche significatifs (pilotage national des actions de l'IFRECOR - Initiative Française pour les récifs coralliens du MOM et du MEDDAT) orientés changement climatique et adaptation au Changement climatique, en partenariat étroit avec les services techniques du territoire.

L'évolution statutaire différente de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna ne distend pas pour autant les liens forts existant de longue date entre les deux territoires, notamment du fait de l'importance des communautés wallisienne et futunienne résidentes en Nouvelle-Calédonie. Les autorités politiques et coutumières, de même que la population sont très attachées à la présence de l'UNC à Wallis. C'est pour répondre à cette demande forte, mais aussi pour conserver un potentiel significatif d'intervention si des besoins de formation (formation continue notamment) se faisaient sentir que l'UNC a créé à Mata-Utu une antenne universitaire. Cette antenne affirme la volonté de l'UNC de jouer un rôle actif en coopération régionale et en matière de francophonie.

Elle continuera à monter en puissance dans son rôle de base scientifique avancée au cours du contrat de site. Pour ce faire, elle s'ouvrira aux scientifiques du CRESICA et d'autres origines qui répondront aux demandes de programmes de recherche qui seront exprimées par le groupe de travail recherche qui se met en place à Wallis sous la direction du représentant de l'État. Les équipements de base (accueil des chercheurs, mise à disposition de bureaux équipés et de petits moyens de laboratoire indispensables aux études environnementales) seront maintenus et améliorés. Il faut souligner l'importance de cette base avancée de la recherche française dans cette zone du Pacifique sud-ouest qui reste largement sous étudiée.

Parallèlement à la base scientifique, la bibliothèque de l'antenne de Wallis, déjà fonctionnelle, ouverte à tous les publics et outil de travail apprécié des collègues du primaire et du secondaire, sera développée et un fonds documentaire sera créé à Futuna.

L'UNC collaborera activement au développement de l'académie des langues wallisienne et futunienne et apportera son expertise à la formation des enseignants en wallisien et futunien, à l'instar du programme développé avec le VR de Nouvelle-Calédonie pour les langues kanak. L'UNC souhaite également participer, en partenariat avec le service des affaires culturelles, à l'émergence d'une structure muséographique à venir sur le territoire en apportant son expertise des applications du numérique (expositions et salles de musée virtuelles).

Orientation des partenariats régionaux vers la recherche et l'insertion professionnelle

Le nombre de partenariats pour la mobilité étudiante n'a cessé de croître. La prochaine étape doit résolument s'inscrire dans une démarche qualitative pour l'UNC. Il s'agit désormais d'utiliser ces réseaux et accords pour développer des projets communs d'envergure dans le domaine de la recherche, particulièrement doctorale.

L'UNC mutualisera les accords recherche et mobilité étudiante, les renforcera par des conventions interdisciplinaires et mobilité étudiante/recherche, développera et mutualisera les missions d'enseignants-chercheurs de la zone (niveau master). La création d'une université d'été recherche (pépinière de projets réunissant des chercheurs de différents pays) sera proposée conjointement avec l'UPF.

Les stages seront développés, de même que l'insertion des formations (master et doctorat) dans la zone.

Les mobilités étudiantes seront priorisées pour les étudiants en langues (LLCER et LEA pour une valorisation de leur formation) et les masters/doctorats (en vue d'une reconnaissance des jeunes chercheurs). Pour cela seront développés des partenariats adéquats (espagnols pour LEA, de parcours type pour les masters), des bourses spécifiques pour le doctorat (notamment à travers une fondation universitaire recevant du mécénat), les co-tutelles/co-directions dans la région.

LE BILINGUISME : OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

ET RAYONNEMENT DU FRANÇAIS DANS LA ZONE

ANGLOPHONE

Les aptitudes linguistiques des étudiants et des personnels sont des conditions *sine qua non* à l'insertion dans la zone Pacifique, à une reconnaissance de la recherche, à la valorisation des formations et à l'attractivité de l'UNC dans la région. Le Centre de Ressources en Langues (CRL) imaginé par le précédent projet quinquennal doit devenir l'outil de cette double ambition : la diffusion des langues de la Nouvelle-Calédonie et les compétences en langues étrangères (particulièrement en anglais).

Plusieurs actions sont projetées :

- **Une augmentation et valorisation des certifications en langues étrangères proposées au CRL.**

La préparation aux certifications fournira non seulement un curseur aux étudiants (voire les incitera à passer les tests) et remplira un critère indispensable à toute mobilité. Moyens préconisés : test de positionnement en début d'année, utilisation des TICE, cours de niveau harmonisés, certification échelonnée (TOEIC, IELTS...), certifications hors anglais (espagnol, japonais, ...), certification obligatoire en master, formation des formateurs en langues...

- **Bilinguisme au sein de l'UNC.**

L'objectif, ambitieux, est ici de se mettre en capacité de proposer des cours en anglais dans les différentes maquettes de formation qui bénéficieront aux étudiants calédoniens ; complémentairement il s'agira de progresser dans la perspective de permettre à terme à des étudiants étrangers non francophones d'étudier à l'UNC. Moyens préconisés : recrutement de chercheurs à compétences bilingues, formation des enseignants-chercheurs et du personnel administratif, accueil des mobilités entrantes de chercheurs et d'administratifs dans le cadre d'Erasmus, supports de cours en anglais, échanges virtuels avec les étudiants de la zone, formateurs anglophones natifs de la zone. Ces objectifs seront notamment atteints à travers le Centre de Ressources en Langues, qui sera, comme lors du précédent quinquennal, rattaché à l'ESPE - l'ESPE affirmera davantage une mission de formation des personnels de l'UNC (recommandation du HCERES), y compris sur les aspects linguistiques/bilinguisme.

- **Valorisation du multilinguisme du territoire.**

Le français reste l'atout majeur pour motiver les mobilités entrantes, tandis que les langues locales (kanak mais aussi tahitien, wallisien...) deviennent des enjeux forts dans le bassin Mélanésien et Polynésien. Le CRL à ce titre deviendrait un centre de données scientifiques à valoriser. Moyens préconisés : développement de produits linguistiques à la demande (université d'hiver, stage de professeurs NZ, ...), mutualisation / conventionnement avec les acteurs locaux (CREIPAC pour FLE, ALK pour langues kanak), certifications à promouvoir (DELTA/DALF, à créer pour les langues kanak), ...



CONFORTER UN MODÈLE DE GOUVERNANCE ÉTABLI SUR UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE, DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

UNE DÉMARCHE QUALITÉ POUR ACCOMPAGNER

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'université inscrit comme axe fort de sa stratégie pour la période quinquennale le développement d'une culture de la qualité. Cette démarche à la mise en œuvre progressive et circonscrite, dans un premier temps, à quelques domaines stratégiques de l'établissement et à quelques composantes, traduit la volonté de l'université de s'engager au fur et à mesure dans un processus d'amélioration continue et de fournir des prestations/activités performantes.

Afin de donner plus de lisibilité et de cohérence à la démarche, l'UNC nommera, à court terme, un chargé de mission « Qualité ». Celui-ci aura pour mission d'élaborer le schéma stratégique de la démarche qualité de l'établissement. Pour se faire il pourra s'appuyer sur un diagnostic extérieur. Il animera des groupes de travail thématiques (pilotage, formation, recherche, vie universitaire) qui auront pour objectif d'élaborer des procédures et un référentiel en perspective de certification. L'harmonisation et la simplification des procédures amorcées récemment (pour celles qui ne relèvent que de l'UNC) constituent également un chantier stratégique qui devra aboutir à un livrable opérationnel et à la mise en place de formation des personnels pour que ceux-ci s'imprègnent de la nécessité de la démarche qualité.

Un schéma directeur des emplois BIATSS pour accompagner l'évolution des besoins de l'établissement en matière RH

L'élaboration du schéma directeur des RH pour les BIATSS viendra compléter la démarche globale de structuration en appui à la stratégie de l'établissement traduite par le schéma directeur des emplois en matière d'enseignement et de recherche. Cet objectif permettra à l'UNC de se doter d'un outil permettant une adaptation fluide à la stratégie d'établissement et de faciliter tant l'adéquation des ressources aux besoins nouveaux que de permettre à chaque personnel de mieux situer son activité et d'identifier les axes et les moyens de son évolution pour devenir acteur de son parcours professionnel.

Les contrats d'objectifs et de moyens avec l'IUT et l'ESPE

Des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (COM) seront signés entre l'établissement et ses écoles et institut. Les COM identifieront les objectifs cibles ainsi que les moyens humains et matériels alloués par l'université à ces deux composantes.

La fondation

La Fondation universitaire sera pour le prochain quinquennal l'outil au service des projets stratégiques et innovants portés par l'UNC. Elle a l'ambition d'accompagner le développement du numérique au sein des infrastructures de l'université particulièrement pour permettre la diffusion des savoirs sur l'ensemble du territoire. La fondation portera au centre de ses préoccupations de faciliter et d'accompagner les études doctorales (financements et co-financements de thèses sur des thématiques dédiées...) et participera ainsi à la convergence entre les besoins thématiques exprimés localement et les étudiants s'engageant en thèse de doctorat.

Conforter un pilotage financier et comptable fin

L'outil essentiel au service de la qualité de la stratégie de l'établissement est sa gestion financière. Après avoir démontré au cours du dernier contrat le caractère responsable de sa gestion, notamment au travers de la certification sans réserve de ses comptes et des appréciations très positives portées par le HCERES sur la gestion maîtrisée de l'établissement, l'université s'attachera à produire et déployer la cartographie des indicateurs nécessaires au suivi et à l'aide au pilotage de l'activité de l'établissement et ainsi disposer d'une meilleure connaissance du coût de ses activités et de ses capacités d'anticipation. Également des tableaux de bords d'exécution budgétaire adossés à des hypothèses d'évolution seront élaborés pour l'équipe de direction en vue d'éclairer les prises de décisions et la projection dans une vision pluriannuelle.

Les indicateurs de pilotage de la recherche seront développés/affinés, pour répondre à un point faible identifié par le HCERES.

AFFIRMER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

DE L'ÉTABLISSEMENT

La poursuite du déploiement de la politique SST

La période écoulée a vu aboutir la transformation du comité d'hygiène en CSSE permettant à l'UNC de se mettre en configuration et répondre à la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité au travail. L'objectif est désormais d'améliorer le fonctionnement de cette instance, qui au terme du contrat aura pris la forme d'un CHSCT, notamment par la systématisation de la production des documents réglementaires, tel le rapport annuel faisant le bilan de la santé, sécurité et des conditions de travail ou encore par la professionnalisation des membres du CSSE et des réunions.

L'année 2017 verra le déploiement à l'échelle de l'établissement d'une enquête globale sur la qualité de vie au travail (QVT) et les risques psycho-sociaux (RPS). Cette étude sur les RPS sera menée par des prestataires spécialisés, notamment psychologues du travail. L'ensemble sera piloté par un psychologue du travail qui interviendra également en aval (y compris au niveau individuel) selon les points de vigilance ou de tension identifiés par l'enquête. Ces actions seront conduites avec les partenaires sociaux du CSSE (CHSCT).

L'UNC inscrit ainsi sa volonté de poursuivre le renforcement du pilotage en matière de santé et de sécurité au travail en vue notamment de l'exploitation future du Pôle Numérique et Technologique (PNT) hébergeant le futur centre de recherche. Le PNT qui sera mis en service à l'horizon mi 2018 et nécessitera d'intégrer non seulement une prévention des risques émergents mais aussi des risques liés aux réorganisations structurelles modifiant les conditions de travail.

Des interventions ponctuelles d'un médecin du travail et/ou d'un psychologue du travail seront mises en œuvre dès le début du quinquennat.

Volet développement durable

L'UNC s'inscrit dans une démarche de gestion durable des ressources et de respect de l'environnement. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté en avril 2016 son schéma directeur énergétique basé sur le « tout renouvelable » pour les foyers des particuliers et des entreprises (hors Miniers) à l'horizon 2020. L'établissement poursuivra sa démarche d'éco-gestion visant à réduire les coûts de fonctionnement en optimisant les consommations et dépenses d'énergie basée sur les différents scénarios de performance du SDI (intégrations de critères GREENIT possible dans les marchés dès 2017 ; les technologies centrales (virtualisation) recherchant l'optimisation énergétique).

L'UNC a œuvré de façon concrète pour que son campus réunifié sur un seul site en 2012 soit un espace respectueux de l'environnement voire même exemplaire pour ces nouvelles constructions qui répondent aux principales cibles HQE. En attendant l'instauration de la réglementation énergétique de la Nouvelle-Calédonie (RENC) qui est actuellement en cours d'élaboration, les préconisations plus contraignantes du cahier des charges « ECOCAL », adaptées à notre positionnement géographique, sont prises en compte dans tous nos nouveaux projets avec notamment comme cible de consommation énergétique une valeur de 90 kWh/ m²/ an. Le DPE (diagnostic de performance énergétique) de l'opération PNT de 2018 sera réalisé.

La gestion automatisée de la lumière des principaux locaux (salles de classes), la gestion par horloges de la climatisation, la production d'eau chaude par chauffe-eau solaire, le relamping en LED sont des exemples concrets d'optimisation.

L'UNC poursuivra sa démarche en faveur du tri sélectif et renforcera la gestion des déchets issus des laboratoires (DASRI). La sensibilisation des usagers à la démarche écoresponsable sera également poursuivie.

Le parc de 7 véhicules en contrat flotte suit les recommandations Ministérielles mais est adapté aux contraintes locales en Nouvelle-Calédonie. De plus l'UNC s'est dotée d'un véhicule électrique PMR et des vélos électriques sont mis à disposition des étudiants.

Politique d'égalité F/H et de lutte contre les discriminations

L'UNC affirmera sa position sur les principes de l'égalité Femmes / Hommes et pour cela adhèrera à la Charte pour l'égalité entre Femmes et Hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche établie par Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et le Ministère des Droits des Femmes. En effet, il est du devoir de l'université, comme de tout établissement d'enseignement supérieur de sensibiliser et de former les étudiant-e-s au principe d'égalité hommes-femmes.

La mise en œuvre de cette charte nécessite la nomination d'un-e référent-e. Afin de dresser un état des lieux et de mesurer les progrès accomplis, des statistiques sexuées concernant tant les étudiant-es que les personnels seront diffusées. Des actions de sensibilisation à l'égalité Femmes / Hommes auprès des étudiant-es et du personnel seront menées. Des mesures destinées à rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes à l'université seront également engagées : promotion d'enseignements sur l'égalité et le genre dans toutes les filières; actions de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes ; soutien aux recherches sur le genre dans les axes de la programmation de la recherche.

L'UNC créera un observatoire de l'égalité en lien avec le gouvernement et les institutions de la Nouvelle-Calédonie. Fédérateur de l'ensemble des compétences de l'UNC, et au-delà, dans plusieurs disciplines (droit, économie, sociologie, anthropologie, science de l'éducation, ...), cet observatoire aura pour missions de collecter des données, de mener des études et de guider les politiques publiques en matière d'égalités de genre, ethniques, d'âge, ... dans l'accès aux diplômes, aux emplois, au logement, aux pouvoirs, ... en Nouvelle-Calédonie.



TRAJECTOIRE CONTRACTUELLE ET JALONS

L'accord de Nouméa dispose que l'université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. À cette fin, la stratégie de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est construite au bénéfice du territoire néo-calédonien. L'UNC accompagnera les institutions et la société civile néo-calédonienne en soutenant, par sa recherche, l'évolution sociale et institutionnelle de la collectivité et en apportant son appui de façon à atteindre une gestion optimale des ressources actuelles et à venir. En matière de formation, la Nouvelle-Calédonie est confrontée à des défis majeurs d'accès au plus grand nombre à l'université et de rééquilibrage du territoire.

I. UNE POLITIQUE DE SITE STRUCTURÉE PAR LA RECHERCHE ET LA VIE ÉTUDIANTE

1. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'Université de Nouvelle-Calédonie est un élément moteur du consortium de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation calédonien (CRESICA). Cet outil, fédérant l'UNC et les organismes de recherche présents sur le territoire, a vocation à construire des liens forts entre eux dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'État, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces. Ce consortium doit favoriser les synergies entre les acteurs notamment pour préparer l'évolution de la flotte océanographique et le développement partagé d'autres infrastructures, coordonner une éventuelle réponse aux prochains appels à projets du PIA 3 et accentuer la dynamique de création de *start up*.

- **Jalon n° 1** ▪ Approfondir la structuration du CRESICA et assurer un suivi et une restitution annuelle (provinces, Congrès de la NC à travers le Conseil consultatif de la recherche) des actions réalisées dans le cadre du projet partagé du CRESICA
- **Jalon n° 2** ▪ Favoriser l'articulation des activités de recherche avec les besoins exprimés par la NC et ses provinces
- **Jalon n° 3** ▪ Mettre en place des outils partagés d'accès à la documentation et aux données de la Recherche
- **Jalon n° 4** (équipes universitaires) ▪ Définir une politique scientifique cohérente et ambitieuse de la nouvelle EA de sciences exactes (résultante d'une fusion de 3 EA) ; restructurer l'équipe CNEP et consolider l'équipe LIRE selon les recommandations de la DGESIP

L'UNC soutiendra également l'entrepreneuriat étudiant, notamment par la création d'un pôle PEPITE. De façon plus large, l'UNC s'engagera vers un plus grand rapprochement avec le monde socio-économique pour une plus grande compétitivité de l'économie néo-calédonienne et une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

- **Jalon n° 5** ▪ Créer un pôle PEPITE

2. LA VIE ÉTUDIANTE

Le GIP Maison de l'étudiant a vocation au terme du contrat à regrouper l'ensemble des services aux étudiants et devenir ainsi un élément structurant de la politique de site. Afin de permettre un égal accès à toutes les populations étudiantes à l'enseignement supérieur sur le territoire calédonien, un plan local de vie étudiante, sous le pilotage de l'UNC, sera élaboré.



- **Jalon n° 6** ▪ Établir un plan local de la vie étudiante et actions réalisées dans le cadre de ce plan.

II. UNE POLITIQUE DE FORMATION AU SERVICE DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE. LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

1. UNE OFFRE DE FORMATION CONÇUE COMME UN OUTIL DE RÉÉQUILIBRAGE ET D'ACCÈS AU PLUS GRAND NOMBRE À L'UNIVERSITÉ

L'Université de Nouvelle-Calédonie se doit de proposer à la Nouvelle-Calédonie une offre d'enseignement supérieur dans tous les grands domaines et pour tous les cycles. La pluridisciplinarité, l'offre de formations professionnalisantes portées par l'IUT, l'affichage de filières exigeantes comme le cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE) ou le parcours dit « Sup » sont considérés comme des vecteurs de réussite et d'attractivité. Par ailleurs, afin de permettre une orientation progressive, le calendrier universitaire sera précédé d'un « semestre tremplin » précédant le semestre 1.

Les filières dites d'excellence (type CUPGE) préfigureront un parcours de licence en deux ans et demi, facteur d'attractivité renforcée. L'accord de Nouméa a réaffirmé le rôle de rééquilibrage entre le Nord, le Sud et les Iles Loyauté, confiant à l'université des missions particulières.

C'est en ce sens qu'a été initié le projet de construction d'une antenne de l'université à Koné dont l'étude sera réalisée en 2017 et dont la construction est prévue en 2018 avec une ouverture à la rentrée de février 2019. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accompagnera le développement de l'antenne de Koné en finançant dans le cadre du présent contrat, un emploi par an sur la période 2019-2022, soit 4 emplois au total.

- **Jalon n° 7** ▪ Bilan de la mise en place d'un semestre tremplin précédent le S1
- **Jalon n° 8** ▪ Ouverture de l'antenne de Koné à la rentrée de février 2019

2. LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

L'UNC s'est dotée d'un pôle numérique et technologique afin de proposer un ensemble cohérent de services à destination des étudiants et des enseignants (construction 2017 ; ouverture en 2018). L'objectif de l'établissement est de favoriser l'intégration du numérique dans l'enseignement, mais également de développer la formation à distance et de favoriser tout type d'innovations pédagogiques.

- **Jalon n° 9** ▪ Point d'étape sur les actions déployées au sein du pôle numérique et technologique
- **Jalon n° 10** ▪ Réaménager/repenser la bibliothèque pour en faire une partie intégrante du pôle numérique

3. UNE UNIVERSITÉ OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'UNC contribue à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur dont elle est un acteur majeur dans le Pacifique. Elle offre à ses partenaires de la région une proximité avec l'Europe. Afin de renforcer la visibilité des activités scientifiques du site, elle promouvra également les passerelles entre le PIURN, programme de coopération dont elle assure le pilotage de l'axe sciences humaines et le CRESICA.

L'UNC affirme également son rôle régional de promotion de la francophonie dans le Pacifique.

- **Jalon n° 11** ▪ Faire un bilan de l'évolution des mobilités entrante et sortante
- **Jalon n° 12** ▪ Associer concrètement l'AUF et le Vanuatu à la politique de site

III. CONFORTER LA GOUVERNANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

1. LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

L'université développera une culture de la qualité pour accompagner le développement de l'établissement qui déploiera notamment un chantier d'harmonisation et de simplification des procédures.

- **Jalon n° 13** ▪ Élaboration et déploiement d'un schéma stratégique de la démarche qualité

2. UNE STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE DU PILOTAGE

L'Université de Nouvelle-Calédonie souhaite conforter la qualité de son pilotage en se dotant d'outils permettant une gestion plus fine de l'établissement.

- **Jalon n° 14** ▪ Élaborer un schéma directeur des ressources humaines pour les BIATSS
- **Jalon n° 15** ▪ Conclure des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'IUT et l'ESPE
- **Jalon n° 16** ▪ Produire et déployer une cartographie des indicateurs nécessaires au suivi et à l'aide au pilotage de l'établissement

3. AFFIRMER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'année 2017 verra le déploiement à l'échelle de l'établissement d'une enquête globale sur la qualité de vie au travail et les risques psycho-sociaux. L'UNC affirmera également sa politique de parité et pour cela adhèrera à la Charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte, l'UNC nommera un référent. Des actions de sensibilisation seront conduites et des statistiques sexuées seront diffusées. Par ailleurs les recherches sur le genre seront soutenues dans les axes de programmation de la recherche. L'université s'inscrit dans une démarche de gestion durable des ressources et de respect de l'environnement. L'établissement poursuivra sa démarche d'éco-gestion visant à réduire les coûts de fonctionnement en optimisant les consommations et dépenses d'énergie.

- **Jalon n° 17** ▪ Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations
- **Jalon n° 18** ▪ Point d'étape sur les actions pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- **Jalon n° 19** ▪ Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

OPÉRATIONS		ANNÉES D'OBSERVATION DES RÉALISATIONS					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022
I	UNE POLITIQUE DE SITE STRUCTURÉE PAR LA RECHERCHE ET LA VIE ÉTUDIANTE						
1	Approfondir la structuration du CRESICA et assurer un suivi et une restitution annuelle (provinces, congrès de la NC à travers le conseil consultatif de la recherche) des actions réalisées dans le cadre du projet partagé du CRESICA						
2	Favoriser l'articulation des activités de recherche avec les besoins exprimés par la NC et ses provinces						
3	Mettre en place des outils partagés d'accès à la documentation et aux données de recherche						
4	Définir une politique scientifique cohérente et ambitieuse de la nouvelle EA de sciences exactes (résultante de la fusion de 3 EA) ; restructurer l'équipe CNEP et consolider l'équipe LIRE selon les recommandations de la DGESIP						
5	Créer un pôle PEPITE						
6	Établir un plan local de la vie étudiante et bilan des actions réalisées dans le cadre de ce plan						
II	UNE POLITIQUE DE FORMATION AU SERVICE DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE. LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ						
7	Bilan de la mise en place d'un semestre tremplin précédent le S1						
8	Ouverture de l'antenne de Koné à la rentrée de février 2019						
9	Point d'étape sur les actions déployées au sein du pôle numérique et technologique						
10	Réaménager / repenser la bibliothèque pour en faire une partie intégrante du pôle numérique						
11	Bilan de l'évolution des mobilités entrante et sortante						
12	Associer concrètement l'AUF et le Vanuatu à la politique de site						
III	CONFORTER LA GOUVERNANCE DE L'ÉTABLISSEMENT						
13	Élaboration d'un schéma stratégique de la démarche qualité						
14	Élaborer un schéma directeur des ressources humaines pour les BIATSS						
15	Négociation et signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'IUT et l'ESPE						
16	Produire et déployer une cartographie des indicateurs nécessaires au suivi et à l'aide au pilotage de l'établissement						
17	Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations						
18	Point d'étape sur les actions pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap						
19	Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels						

**INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE
DE L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	
IC 3 – Réussite en Master en 2 ans	
IC 4 - Réussite en doctorat	
IC 5- Insertion professionnelle	
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements	
IC 7 – Développement de la formation continue	
IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD	
PILOTAGE	
IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	
IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	
IC 11 – Pilotage financier	
IC 12 – Taux d'occupation des locaux	
IC 13 – Evolution des surfaces immobilières	
INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DU SITE/ UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
ISi 2 - Relations internationales – Attractivité et ouverture	
ISi 3 - Pilotage du développement numérique	
ISi 4 - Ressources humaines	
IS 5 - Développement durable	
Indicateur spécifique 1- Doctorats délivrés par l'UNC	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	UNC
-------------	---	------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 (= 2012/2013) diplômée en 2015
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2014 (cohorte 2012 = 2011/2012) pour mémoire	15,3	87,1	27,4	-13,5
	Diplômés 2015 (cohorte 2013 = 2012/2013)	13	87,5	26,7	-15,5
	Moyenne nationale (cohorte 2012)	27.5 %	87.7 %	42.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			35 %	

Pour information, la cible du PAP 2017 est de 30%.

Leviers d'action : orientation des titulaires de baccalauréats non adaptés à la poursuite d'étude en licence, par la mise en place d'un semestre préalable d'orientation, de remise à niveau et de méthodologie du travail universitaire.

Commentaires de l'UNC : l'indicateur, tel qu'il est construit, ne permet pas de suivre les titulaires de DAEU inscrits pour la première fois en licence, car ce ne sont pas des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur. Il y a quelques années, ce public représentait 10 % des nouveaux inscrits en licence.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.
La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1, n+1 / n+2, n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	UNC
-------------	--	------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2011 diplômée en 2014 et 2015
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2012 (=2011/2012)	27,4	10,6	37,9	-7,6
Cible 2021 (méthode 3)	cohorte 2018 (=2017/2018)		12 %		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2011	42.4 %	13.7 %	56.1 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2011	Cohorte 2011
	établissement	National
Bac général	71,5 %	77.5 %
Bac technologique	21,1 %	12 %
Bac professionnel	7 %	5.3 %
Non bacheliers	0,3 %	5.1 %

Leviers d'action : même leviers que pour IC1

Commentaires de l'établissement : la rubrique « pour information » ne tient pas compte des nouveaux inscrits en licence, titulaires d'un DAEU, (même sur la ligne non bacheliers), car ce ne sont pas des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	UNC
------	-----------------------------	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2012-2013, diplômés en 2014, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente.</p> <p>Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.</p> <p>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement :</p> <p>Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p>

	<p>Valeur ajoutée</p> <p>Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.</p> <p>Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.</p> <p>Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2014 (cohorte 2013 = 2012/2013) pour mémoire	<i>Pas d'inscrits en M2 => pas de diplômés en 2014</i>			
	Diplômés 2015 (cohorte 2014 = 2013/2014)	<i>12 inscrits en M2, 8 diplômés : effectif trop faible pour qu'un pourcentage soit significatif</i>			
	Moyenne nationale (cohorte 2013) en %	53.5 %	87.7 %	53.2 %	0.0
	Cible 2021 (méthode 3 uniquement) Diplômés en 2021 des inscrits en 2020 (=2019/2020)				55 %

Pour information, la cible du PAP 2017 est de 60%.

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC : L'indicateur n'est pas renseigné pour les diplômés 2014 et 2015 car les effectifs sont soit nuls, soit trop faibles pour qu'un pourcentage de réussite ait un sens (un diplômé de plus ou de moins fait varier l'indicateur de 8 %). Les effectifs en master progresseront au cours de la période contractuelle. Dès lors que le nombre d'inscrits sera suffisamment significatif pour permettre un calcul pertinent, l'UNC se fixe pour objectif de faire converger le taux de réussite avec la moyenne nationale.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	UNC
-------------	-----------------------------	------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2015	Cible 2021 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2019 (PAP 2017)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	Ensemble	Non fixé	41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	Ensemble	 	31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	Ensemble	Non fixé	73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	Ensemble	 	15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	Ensemble	 	10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action :

Commentaires de l'université : cet indicateur n'est pas et ne sera pas pertinent pour l'UNC dans les années à venir. En effet le nombre de diplômes de doctorats obtenus chaque année à l'UNC est trop faible pour que le pourcentage de diplômes obtenus en moins de 40 mois ou en moins de 52 mois ait un sens, statistiquement parlant. Nous ne nous fixons donc pas d'objectif. En revanche nous suivrons chaque année la durée d'obtention du diplôme pour nos doctorants et pourront la communiquer.

Voir indicateur spécifique 1

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	UNC
------	--	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2015 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1 ^{er} décembre 2015 et au 1 ^{er} décembre 2014 des diplômés 2013 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poïds de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

Implication dans l'enquête nationale menée en 2015 sur les diplômés 2013

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master				70 %
LP				69 %

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	UNC
------	--	-----

Insertion des diplômés 2013 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2015 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2015 (%)
Ensemble DEG				92				93
Droit				91				93
Economie				90				91
Gestion				93				93
Autres DEG				88				92
Lettres, Langues, Arts				87				87
Ensemble SHS				86				89
Histoire-Géographie				84				92
Psychologie				89				95
Information communication				87				88
Autres SHS				84				91
Ensemble STS				90				93
Sciences de la vie et de la terre				85				89
Sciences fondamentales				88				92
Sciences de l'ingénieur				92				94
Informatique				95				93
Autres STS				93				93

Eléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2015	Régional		% de diplômés boursiers	Master	Université		LP	Université	
	National	9.9			National	29		National	20

Leviers d'action :

Commentaires de l'université : la définition du champ, exclut l'UNC de cet indicateur ; il concerne uniquement les universités métropolitaines et des départements d'outre-mer.

L'UNC fait sa propre enquête mais avec des critères différents (tous diplômés, 24 mois après l'obtention, questionnaire spécifique) ; le taux de réponse est de 48 %.

Dès 2017 elle effectuera l'enquête nationale sur les diplômés de licences professionnelles et de master (hors ESPE). Elle poursuivra les années suivantes, s'il s'avère possible d'enquêter deux fois les diplômés, à 24 mois et à 30 mois, ou s'il est décidé d'abandonner l'enquête à 24 mois.

Commentaire MESRI : Dès lors que l'UNC disposera de ces données, elle renseignera cet indicateur.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	UNC
-------------	---	------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2015-2016 ; cible 2020-2021
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

	Données de l'université	2015-2016	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	12	12
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	1 900	2250
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	100 %	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	1 900	2 250
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	61 %	70 %
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	4	10
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	150	300
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	100 %	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	150	300
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	80 %	90 %
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	6	7
	Effectifs d'étudiants inscrits	230	300
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100 %	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	230	300
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	78 %	90 %

Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	79 %
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100 %

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	UNC
------	--	-----

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC : Une évaluation des enseignements est effectuée depuis plusieurs années au niveau de l'établissement, via trois questionnaires complétés par les étudiants, pour chaque EC dans tous les semestres des formations. Ces questionnaires sont traités par lecture optique et transmis selon le cas aux enseignants et/ou responsable de la formation. Des conseils de perfectionnement existent pour certaines formations (LP et master), ils seront généralisés pour toutes les formations.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	UNC
------	--	-----

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2015 (S)	Cible 2021 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	112 000	150 000	34 %
2- Nombre de diplômés en formation continue	182	230	26 %
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	1	Non pertinent	Non pertinent
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	600 000	800 000	33 %

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC : Le bilan d'activité de l'année 2016 n'est pas encore établi. La réponse à l'enquête nationale sur le sujet est en cours d'élaboration. C'est donc l'état de la situation en 2015 qui servira de référence.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	UNC
-------------	---	------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2015 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2014, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2015 (Vd)	68 h
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	72 h 30
Variation (Va-Vd)	+ 4 h 30
Cible 2022 (%)	+ 6,7 %

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	UNC
------	--	-----

Leviers d'action : « Plan bibliothèque Ouverte + »

Commentaires de l'université :

- 2017 : + 5h30 /s = ouvertures matinales 7h au lieu de 7h30 et extension le samedi après-midi (18h au lieu de 16h)
- 2018 : + 12h30 = extensions d'horaires en périodes de révision (3 semaines) : fermeture à 21h et ouverture le dimanche de 10h à 15h
- 2019 : +12h30 = extensions d'horaires en périodes de révision (6 semaines) : fermeture à 21h et ouverture le dimanche de 10h à 15h
- à partir de 2020 : plus de plan bibliothèque ouverte

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	UNC
-------------	--	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2014	2015	2016	Données cumulées 2014, 2015, 2016	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	0/1	0/3	1/4	1/8	
	%**	0 %	0 %	25 %	12,5 %	Non fixé %
Professeurs des universités	Effectifs*	0	0	1/1	1/1	
	%**	Sans objet	Sans objet	100 %	100 %	Non fixé %

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC : L'UNC ne se fixe pas de cible par rapport à cet indicateur car cela ne semble pas pertinent. En effet, compte-tenu du faible nombre de recrutements et du contexte géographique, l'indicateur peut varier de zéro à cent, sans que cela ne traduise une orientation politique de recrutement.

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	UNC
-------	---	-----

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2015	2016	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	318	377	450
Formation continue (2)	758	452	800
Taxe d'apprentissage (3)	0	0	0
Contrats et prestations de recherche (4)			
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	0	0	800
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	154	0	200
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	436	263	600
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)			
<i>Régions Provinces (7442)</i>	44	131	100
<i>Union européenne (7446)</i>	37	41	50
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	1 407	1 196	2 000
Dons et legs des fondations (6)	0	0	
Produits exceptionnels (7)	0	0	
Autres ressources propres (8)	823	112	1 000
Total	3 977	2 572	6 000

Précisions : Cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC : Les recettes de formation continue au bilan financier (7065) ne traduisent pas l'activité réelle de formation continue annuelle de l'Université. Il peut donc y avoir des écarts significatifs entre les sommes inscrites au 7065 et les recettes de formation continues déclarées dans l'enquête nationale annuelle n°6.

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	UNC
-------	--------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Incrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

A compléter par l'UNC

Actions prévues	Situation 2015 source MENESR	Situation actuelle (2016)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 96 % Investissement : 95 % <i>Moyenne nationale 2015</i>	Fonctionnement : 92 % Investissement : 77 %	Le taux d'exécution en d'investissement est plus aléatoire dans la mesure où des travaux importants, prévus en fin d'exercice, peuvent être décalés de manière imprévisible. C'est ce qui s'est passé en 2016	Fonctionnement > 90 % Investissement > 85 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		1		2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		2		2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		1		2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2016)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	1
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1

IC 12	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Nom de l'établissement
-------	------------------------------	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,2% en réalisation 2014 (PAP 2017) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2017).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016)			Taux d'occupation réel	Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON		
Amphithéâtres	4 252	3	806	126,5 %	120%
Salles banalisées	44 587	50	3 271	79,6 %	80%
Total				88,9 %	83%

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC : Le taux d'occupation des locaux est actuellement satisfaisant et ne va pas augmenter car la superficie d'amphithéâtre et de salles banalisées va augmenter au cours du contrat (ouverture du PNT en 2018 et de nouvelles salles banalisées aux ateliers).

IC 13	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m ²)	UNC
-------	---	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement		22 000			
2017						
2018	PNT	État, UNC affectataire		0	3 022	25 022
2019	Surélévation DSI	État, UNC affectataire		0	500	25 522
2020	Antenne Nord	?		0	1 000	26 522
2021	Resto U	?		0	1 000	27 522
soldes				0	5 522	27 522
Evolution des m ² à l'issue du contrat			22 000	0	5 522	27 522

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'UNC :

ISi2	RELATIONS INTERNATIONALES – ATTRACTIVITE ET OUVERTURE	UNC
------	---	-----

Action	Relations internationales
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des regroupements et de leurs membres

Sous-indicateur 1 : Mobilité entrante et sortante des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs ayant fait une mobilité, (vers ou depuis l'étranger, y compris l'UE) dont la durée est d'au moins 1 mois
Source	UNC

	Situation 2015-2016 (=2016)	Situation 2016-2017 (=2017)	Prévisions 2017- 2018 (=2018)	Cible 2022
Nombre d'enseignants, E-C et chercheurs en exercice à l'étranger (dont UE) accueillis en mobilité entrante	0	0	0	2
Nombre de mois	0	0	0	6
Nombre d'enseignants, E-C et chercheurs en mobilité sortante	2	0	2	4
Nombre de mois	12	0	12	24

Sous-indicateur 2 : Mobilité étudiante entrante et sortante

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante s'il possède un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat. Pour la mobilité sortante, la durée du séjour doit être égale ou supérieure à un semestre pendant leur cursus. Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en situation de mobilité entrante inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors Masters enseignement, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations.
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Mobilité entrante				
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence	6%	5%	5%	2%
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master (hors Master enseignement)	16%	15%	15%	15%
Proportion d'étudiants étranger parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	16%	16%	16%	18%
Mobilité sortante	Situation 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Cible 2022
Part des diplômés (L et M) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus (%)	3%	3%	4%	6%

Commentaires UNC : La proportion d'étudiants étrangers inscrits en licence devrait diminuer au fur et à mesure de la montée en puissance de l'Université nationale qui est en train de se créer au Vanuatu, dont sont, en grande majorité, originaires les étudiants étrangers inscrits à l'UNC.

Sous-indicateur 3 : Doubles diplômes ou diplômes conjoints de Licence ou Master

Unité de mesure	Nombre de doubles diplômes ou diplômes conjoints
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de doubles diplômes ou diplômes conjoints de L et M et nombre d'étudiants diplômés
Source	UNC

	Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Nombre de doubles diplômes				
Avec Etats membres de l'UE	0	0	0	0
Nombre d'étudiants diplômés dont étudiants français				
Avec d'autres Etats hors de l'UE	0	0	0	0
Nombre d'étudiants diplômés dont étudiants français				
Nombre de diplômes conjoints				
Avec Etats membres de l'UE	0	0	0	0
Nombre d'étudiants français diplômés dont étudiants français				
Avec d'autres Etats hors de l'UE	0	0	0	0
Nombre d'étudiants français diplômés dont étudiants français				

Sous-indicateur 4 : Cotutelle et codirection de thèses à l'international / Participation à des jurys de thèse à l'international

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de cotutelles ou codirection de thèses à l'international et nombre de doctorants concernés / Nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international
Source	UNC

	Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Cotutelle de thèses				
Nombre de cotutelles de thèses à l'international avec un diplôme conjoint ou un double diplôme	2	2	2	3
Codirection de thèses				
Nombre de codirections de thèses à l'international	0	1	1	2
Participation à des jurys de thèse à l'international				
Nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international	Indicateur non suivi	Indicateur non suivi	Indicateur non suivi	

Cotutelle : l'inscription en thèse se fait dans 2 universités et l'obtention du diplôme est double ou conjointe.

Codirection : l'inscription se fait dans une université et donne lieu à l'obtention d'un doctorat français unique.

Commentaires UNC : L'université n'a pas connaissance des enseignants-chercheurs qui sont sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international et ne voit pas comment comptabiliser cette donnée de façon fiable et exhaustive.

Sous-indicateur 5 : Formations LMD transnationales prodiguées à l'étranger par les regroupements ou leurs établissements membres

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de formations diplômantes prodiguées à l'étranger par l'établissement
Source	UNC

	Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Nombre de formations diplômantes transnationales (en propre ou en coopération avec un établissement étranger)	0	1	1	2
Nombre d'étudiants (français ou étrangers) concernés	0	10	8	30

Leviers d'action : [Développement de formations délocalisées au Vanuatu](#)

Commentaires de l'UNC :

ISI3	PILOTAGE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	UNC
------	-------------------------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 1 à 6 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 2. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 3. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 4. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 5. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 6. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'UNC
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2016)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'information (Définition d'une stratégie de site formalisée sur le numérique et le SI en cohérence avec la stratégie globale de site. Mise en œuvre d'une gouvernance formalisée sur le numérique à l'échelle du site. Démarche de schéma directeur numérique. Articulation entre schéma directeur immobilier et schéma directeur handicap. Démarche de mutualisation à l'échelle du site et au-delà. Dispositif d'évaluation).	4	5
2-Le système d'information et les services numériques (Stratégie de mise en cohérence des SI et/ou de fusion. Stratégie d'urbanisation à l'échelle du site. Mutualisation d'infrastructures numériques...).	2	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants (Mutualisation des portails, stratégie d'offre de formation « commune » et de portail commun, formation professionnelle, nouveaux espaces favorisant l'innovation pédagogique avec le numérique, mutualisation des services de soutien à la pédagogie...)	2	5
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique). (Production de ressources numériques, démarche qualité, indexation et référencement des ressources, mutualisation de plateformes...).	1	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation (Infrastructures et services numériques de soutien, HAL, Open Data, ressources documentaires de site...)	2	4
6-La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique (Politique incitative de développement numérique, observatoire des usages du numérique, formation à la pédagogie avec le numérique)	2	4

Leviers d'action :

- ouverture du pôle numérique et technologique en 2018
- volonté politique affirmée par la nomination de chargés de mission du numérique
- créations d'emplois prévus au schéma directeurs des emplois, notamment pour le développement d'une structure d'accompagnement des TICE
- partenariat avec l'opérateur local (OPT) et avec RENATER pour l'amélioration des bandes passantes pour les usages de l'Internet
- développement d'une stratégie d'urbanisation du SI, tenant compte de la nécessité de s'ouvrir à des solutions non exclusivement issues des briques proposées par le PGI Cocktail

Commentaires de l'UNC :

ISi4	RESSOURCES HUMAINES	UNC
------	---------------------	-----

Création d'une commission d'action sociale :

La commission émet des propositions sur les accompagnements notamment financiers qui peuvent être accordés aux agents dont les situations individuelles peuvent être critiques.

Date de la mesure	En fin d'année civile
Champ de la mesure	Nombre de dispositifs d'action sociale, de bien-être au travail et de lutte contre les discriminations mis en place

Situation 2016	Cible 2022
0	10

Formation professionnelle :

Développer la qualité formation professionnelle.

Unité de mesure	Indice de satisfaction de 1 à 4
Date de la mesure	En fin d'année civile
Champ de la mesure	Indice de satisfaction global de la formation suivie, recueilli par enquête d'évaluation terminale de la formation

Idées d'indicateurs (ces derniers peuvent aussi être des jalons) :

Politique handicap / RPS / action sociale...

Politique égalité femme / homme

Politique de recrutement en lien avec :

- La politique de site (mutualisations, mobilité...)
- Les orientations stratégiques du site et les redéploiements d'emplois y afférent
- L'attractivité du site...

Le nombre de professeurs invités, de chercheurs étrangers recrutés...

Politique de mobilité (charte de la mobilité, harmonisation des calendriers de politique d'emploi, des référentiels...)

Politique de formation à destination des personnels

Politique de mutualisation des fonctions supports / appuis / d'expertises...

Politique de gestion des contractuels de recherche

Ce(s) indicateur(s) sont à choisir en fonction des axes stratégiques du contrat de site en matière de formation, recherche, vie étudiante, innovation, internationale et attractivité. Ils seront également à déterminer au vu des atouts ou des points faibles du site (attractivité, mobilité, ressources...).

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC :

ISi5	DÉVELOPPEMENT DURABLE	UNC
------	-----------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Recenser les actions de développement durable menées par les acteurs de l'ESR

Description de l'indicateur

Nature de la base de données	Actions stratégiques envisagées et évaluées dans le cadre de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) et résultats obtenus.
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Cet indicateur évalue le niveau de maturité du site et son engagement dans la démarche « Développement Durable »

Élaboration et qualités de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Le référentiel se décline en 5 grands domaines d'activité. Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse des actions prévues.

Grands Domaines	Situation 2016-2017	Prévision 2017-2018	Cible 2022
Stratégie et Gouvernance (Consommation déclarée de produits écolabellisés, politique d'achat exemplaire, mise en place d'Agenda 21, communication)	1	1	2
Politique sociale et ancrage territorial (Plan de déplacement, plan des risques professionnels)	4	4	4
Gestion environnementale (Gestion des déchets, aménagement des espaces extérieurs, bilan carbone...)	3	3	4

Précision : la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD) a été adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) présidé par le Premier ministre, ainsi que le prévoit l'article D134-9 du code de l'environnement. Celle-ci se décline au niveau de chaque opérateur.

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC : L'UNC n'est pas soumise au Grenelle II. Le congrès de la NC a voté mi-2016 son schéma de transition énergétique 2025. Dans l'attente des modalités de mise en œuvre, l'UNC met en œuvre les dispositions de son SPSI.

IS X	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS EN OPTION SELON LE SITE	UNC
------	---	-----

Action	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
Objectif	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Enquête sur la situation des docteurs (moins de 35 ans) sortis du système éducatif, 3 ans après leur sortie de formation initiale
Champ de la mesure	Etudiants, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est retenu pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés de D l'année n-3
Source	UNC
Mode de calcul	L'année de référence n pour les valeurs de l'indicateur est celle de la réalisation de l'enquête mais ces valeurs ne sont pas disponibles, du fait des délais d'exploitation de l'enquête, avant le PAP de n+2.
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

	Insertion en 2014 des diplômés en D année 2011	Insertion en 2015 des diplômés en D année 2012	Cible insertion en 2022 des diplômés en D année 2018
Taux des docteurs en emploi			
<i>Taux de réponses aux enquêtes</i>			

Leviers d'action :

Commentaires de l'UNC : L'UNC n'a, jusqu'à présent, pas fait d'enquête sur l'insertion de ses docteurs trois ans après l'obtention de leur doctorat. Il n'est donc pas possible de renseigner les indicateurs de situation en 2014 et en 2015. Une première enquête d'insertion sera effectuée en 2017 sur les diplômés de 2014 et sera renouvelée chaque année.

IS 1	DOCTORATS DELIVRES A L'UNC	UNC
------	----------------------------	-----

	Moyenne 2015-2016	Cible 2022
Nombre de doctorats délivrés par l'UNC		+50 %
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Dont doctorats en codirection dans le cadre du CRESICA</i> - <i>Dont doctorats en co-tutelle</i> 		+50%
Nombre de soutenances HDR		+50%

ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE SITE UNIVERSITE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE 2017-2022

Les moyens mis à disposition pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la trajectoire contractuelle de l'université de la Nouvelle-Calédonie en application de l'article L 718-5 du code de l'éducation se décomposent de la façon suivante :

L'université de la Nouvelle-Calédonie se voit attribuer des moyens en emplois (cf. tableau 1).

Tableau 1 : MOYENS EN EMPLOIS ALLOUES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE SITE					
Rappel 2015 (*)	Rappel 2016 (**)	2017 (***)	2018(****)	2019(****)	2015 à 2019
Emplois créés	Emplois créés	Emplois créés	Emplois créés	Emplois créés	Emplois cumulés
2	3	1	2	2	10

(*) : 2 emplois créés, montant de la masse salariale en part d'année au budget 2015 : un emploi = 40 773 € (81 184 € en année pleine)

(**) : 3 emplois créés, montant de la masse salariale en part d'année au budget 2016 : un emploi = 40 773 € (81 184 € en année pleine)

(***) : 1 emploi créé, montant de la masse salariale en part d'année au budget 2017 : un emploi = 41 244 € (82 141 € en année pleine)

(****) : Afin de soutenir la création de l'antenne de Koné, l'UNC bénéficiera de la création de 4 postes supplémentaires, 2 accordés en 2018 et 2 en 2019.

Conformément à l'engagement du Président de la République du 17 novembre 2014 relatif à la création de l'IUT de Nouvelle Calédonie, l'établissement bénéficiera, en outre, au titre de l'enveloppe « politique publique », en sus des 6 emplois déjà alloués, de 4 emplois supplémentaires sur les exercices 2018 et 2019, portant ainsi la dotation globale attribuée à l'IUT à 10 emplois.

A titre d'information, pour l'année 2017, la dotation prévisionnelle initiale de l'UNC, avant application de la mise en réserve, financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 « vie étudiante » est la suivante :

Tableau 2 pour information : Dotation prévisionnelle initiale (14 décembre 2016) du P150 et du P231	
UNC	2017
Masse salariale	23 330 544 €
Fonctionnement	2 448 246 €
Dotation prévisionnelle initiale	25 778 790 €

Cette dotation tient compte de l'engagement de la Ministre d'accorder 554 159 € de moyens de fonctionnement supplémentaires au titre de la démographie étudiante.

Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant.

ANNEXE FORMATION ET RECHERCHE

LICENCES	
	CAPACITE EN DROIT
	DAEU Option A
	DAEU Option B
ALL	Licence Langues étrangères appliquées (LEA)
ALL	Licence Lettres, langues, civilisations étrangères et régionales (LLCER)
ALL	Licence Lettres
ALL	Licence Métiers de l'Enseignement du 1 ^{er} degré accréditée pour un an
DEG	Licence Economie et gestion
DEG	Licence Droit
SHS	Licence Géographie et aménagement
SHS	Licence Histoire
SHS	Licence Métiers de l'Enseignement du 1 ^{er} degré accréditée pour un an
STS	Licence Mathématiques
STS	Licence Informatique
STS	Licence Physique-chimie
STS	Licence Sciences de la vie et de la Terre
STS	Licence Métiers de l'Enseignement du 1 ^{er} degré accréditée pour un an

LICENCES PROFESSIONNELLES ET DEUST	
STS	DEUST Géosciences appliquées, mines, eau, environnement
DEG	Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion
DEG	Métiers de la gestion et de la comptabilité comptabilité et paie
DEG	Métiers de la gestion et de la comptabilité révision comptable
STS	Métiers des ressources naturelles et de la forêt

MASTERS	
DEG	Droit
SHS	Civilisations, cultures et sociétés
SHS	Gestion des territoires et développement local
STS	Gestion de l'environnement

ECOLE DOCTORALE						
DS	Type	N°	Libellé	Etablissement support	Etablissement co accrédité	Responsable
3,6,7,9,1,4,2,10 Biologie, médecine et santé	ED	469	Ecole doctorale du Pacifique	Université de la Polynésie Française	Université de la Nouvelle Calédonie	Alban GABILLON

Liste des structures de recherche (2017)

Label	N°MEN ESR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement
-------	--------------	-------------------------	-------	----------	-------------	---------------

6- Sciences humaines

EA (Avis favorable pour 2 ans)	7483	201722486X	LIRE	Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Education	Olivier GALY	Université de Nouvelle Calédonie
---------------------------------------	------	------------	-------------	--	--------------	----------------------------------

7- Sciences sociales

EA	3329	2014626C	LARJE	Laboratoire de Recherches Juridiques et Economiques	Catherine RIS	Université de Nouvelle Calédonie
EA	7484	201722485W	ISEA	Institut universitaire de Sciences exactes et appliquées de Nouvelle Calédonie	Jorge TREDICCE	Université de Nouvelle Calédonie

UNC
UNIVERSITÉ
de la
NOUVELLE-CALÉDONIE



www.unc.nc